

Rapport lu à l'Académie royale de médecine, dans les séances des 15 mai et 19 juin 1827 / au nom de la Commission chargée d'examiner les documens de M. Chervin, concernant la fièvre jaune.

Contributors

Coutanceau, Godefroy Barthélemy Ange, 1775-1831.
Huzard, J.-B. (Jean-Baptiste), 1755-1838
Académie de médecine (France)
Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Paris : De l'impr. de Rignoux, [1827]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/gjsc36yq>

Provider

Royal College of Surgeons

License and attribution

This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England.

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

5.

RAPPORT

A L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE,

SUR LA FIÈVRE JAUNE.

RAPPORT

DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE

PUR LA THESE LAURE

Handwritten signature and text:
L'Académie
de Médecine

ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

RAPPORT

LU

A L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE,

DANS LES SÉANCES DES 15 MAI ET 19 JUIN 1827,

*Au nom de la Commission chargée d'examiner les documens
de M. CHERVIN, concernant la FIÈVRE JAUNE.*

MESSIEURS,

Avant que la commission nommée dans le sein de l'Académie, pour prendre connaissance des nombreux documens recueillis sur la fièvre jaune par M. le D^r Chervin, vous expose les résultats de l'examen auquel elle a dû se livrer, il ne sera pas inutile de vous rappeler les faits qui ont précédé cet examen, et les questions sur lesquelles l'autorité a voulu recueillir le tribut de vos lumières. Nous nous arrêterons peu néanmoins sur ces antécédens, afin d'arriver promptement à la partie la plus importante de notre travail, qui est l'analyse des pièces.

Le 27 mars 1825, M. Chervin adressa une pétition à la Chambre des Députés, pour demander que la formation des nouveaux établissemens sanitaires projetés, d'après la loi du 3 mars 1822, dans

la vue de préserver nos départemens méridionaux du danger de la fièvre jaune, fût suspendue jusqu'après la publication d'un ouvrage qu'il prépare sur l'origine et la nature de cette formidable maladie. M. Chervin s'annonçait comme possesseur de plus de cinq cents documens originaux et authentiques, recueillis dans ses voyages en Amérique et en Europe, et qui tous tendaient à prouver la non-contagion de la fièvre jaune. La commission de la Chambre des Députés chargée de faire un rapport sur cette pétition, reconnaissant l'importance des questions soulevées par M. Chervin, proposa le renvoi de sa pétition à S. Exc. le ministre de l'intérieur, en l'invitant à faire examiner avec soin les nombreuses pièces et documens dont elle était appuyée. La Chambre adopta cette conclusion dans sa séance du 11 mars 1826.

En vertu de cette décision de la Chambre des Députés, M. Chervin écrivit le 5 avril suivant au ministre de l'Intérieur pour le prier de vouloir bien nommer une commission spéciale composée de pairs, de députés, d'administrateurs et de médecins, dans la vue d'examiner les nombreux documens qu'il possède, et de déclarer s'ils sont en effet de nature à motiver l'ajournement demandé.

Dans la réponse adressée à M. Chervin et au nom du ministre par M. de Boisbertrand, cet administrateur déclare qu'il n'est pas possible de créer une commission spéciale, lorsqu'il existe une autorité légalement investie du droit de juger les questions dans lesquelles la santé publique est intéressée. Il propose en conséquence à M. Chervin de soumettre ses documens à l'examen de l'Académie de médecine, qui, disait-il, devait présenter toutes les garanties désirables en pareille matière. M. Chervin ayant accédé à cette proposition, l'Académie a été saisie de cette affaire, et a nommé, pour préparer les matériaux de sa réponse, la commission au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler.

D'après la lettre ministérielle du 20 mai 1826 et les autres pièces officielles adressées à l'Académie ou communiquées à la com-

mission , nous avons dû croire , Messieurs , que l'autorité voulait avoir votre opinion sur la question posée par M. Chervin lui-même dans sa pétition à la Chambre des Députés. Mais la lettre du 9 de ce mois, dont vous venez d'entendre la lecture, ne peut laisser aucun doute sur l'intention exprimée par S. Exc. de soumettre seulement à l'Académie la partie médicale de la demande formée par M. Chervin, et d'en retrancher l'application à la construction de nouveaux lazarets. Vous sentirez comme nous, Messieurs, quels qu'aient été primitivement les motifs qui avaient fait penser à votre commission qu'elle était saisie par la volonté ministérielle de la question tout entière, qu'il ne peut y avoir aucune incertitude sur la nécessité de la restreindre aujourd'hui au point précis fixé par l'autorité. La question sur laquelle vous aurez à prononcer, consistera donc uniquement à déterminer jusqu'à quel point les documens recueillis par M. Chervin sont de nature à modifier les idées qu'on s'est faites jusqu'à ce jour sur la contagion ou la non-contagion de la fièvre jaune.

Pour éclairer cette question, Messieurs, et vous mettre à même d'y répondre avec connaissance de cause, il était indispensable que votre commission se livrât à l'examen approfondi de ces documens. Il ne suffisait pas de les lire ; il fallait en faire des extraits qui pussent rester sous nos yeux et servir à fixer nos idées. Ce travail était immense, vu le grand nombre de pièces que nous avons à dépouiller, et dont plus de la moitié était écrite en langue étrangère. Les membres de votre commission ont néanmoins entrepris cette tâche ; mais, ayant bientôt senti qu'ils ne pouvaient l'accomplir seuls, ils ont eu recours à plusieurs de nos confrères dont le zèle pour les intérêts de la science est connu de vous, et qui, dans cette occasion mémorable, ont acquis des droits particuliers à la bienveillance de l'Académie.

• MM. Paul Dubois, Villermé, Bricheteau, Réveillé-Parise, Émery, Maccartan, Miquel, Louis et Rayer, invités par votre commission

à se joindre à elle, ont coopéré à tous ses travaux de la manière la plus active. Les analyses qu'ils ont faites des documens écrits en anglais ou en espagnol composeraient seules plusieurs volumes, et ils ont souvent contribué à éclairer les discussions qui se sont élevées dans le sein de la commission (1).

Avant de commencer, Messieurs, l'exposition des faits contenus dans les nombreux documens dont nous avons fait l'analyse, nous devons vous faire observer que toutes ces pièces, à un très-petit nombre d'exceptions près, sont revêtues des formes les plus capables d'en constater la légalité. M. Chervin, en arrivant dans une ville ou dans une province, consulte tous les médecins, particulièrement les plus estimés et ceux qui jouissent de la confiance du gouvernement. Il sollicite d'eux une réponse péremptoire à toutes les questions qu'il leur adresse par écrit; il consulte également et les autorités locales, et toutes les personnes qu'il juge capables par leurs connaissances ou leur position d'éclairer quelques-uns des points relatifs à la grande question dont son esprit est préoccupé. Il reçoit tout, il accueille tout, il consigne tout dans ses papiers, et nous présente enfin, avec la plus grande loyauté, nous devons le dire, et les documens qui seraient contraires à son opinion et ceux qui lui sont le plus favorables. Les uns et les autres portent tous une signature, souvent plusieurs; ces signatures sont légalisées par celles des autorités locales, et ces dernières par les agens français dans les lieux où ils sont accrédités.

(1) Ces motifs ayant engagé la commission à demander à l'Académie que ces honorables confrères fussent autorisés à constater par leur signature au bas de ce rapport leur participation au long travail dont il est le résumé, le texte même des réglemens de l'Académie l'a seul empêché d'accueillir cette demande dont la justice était généralement sentie. (N. du R.)

PREMIÈRE PARTIE,

Contenant l'analyse des documens relatifs à l'Amérique.

M. le D^r Chervin a soumis à l'examen de votre commission 602 documens recueillis dans les colonies anglaises, françaises, hollandaises, danoises, suédoises et espagnoles, tant de la Guyane que des Antilles, et sur presque tous les points de l'immense littoral des États-Unis de l'Amérique du nord où la fièvre jaune s'est montrée. Ainsi les recherches de ce médecin, en Amérique seulement, embrassent un espace de plus de 37 degrés de latitude, depuis Cayenne jusqu'à Portland dans l'état du Maine, et ont été faites par conséquent sous des climats très-différens, circonstance qui nous paraît d'une grande importance pour arriver à la solution du problème de la contagion ou de la non-contagion de la fièvre jaune.

541 de ces documens ont été délivrés directement à M. Chervin par 531 médecins, dont plusieurs ont ajouté un supplément à leur première communication, ce qui explique comment le nombre des pièces excède celui des signataires. 42 autres documens sont des copies dont les originaux existent soit au secrétariat du gouvernement de la Guadeloupe (1), soit au conseil de santé de New-York (2). Les 19 autres pièces ont été publiées dans diverses gazettes que M. Chervin nous a communiquées (3).

(1) L'un de ces documens est un rapport fait à S. E. M. le comte de Lardenoy, gouverneur de la Guadeloupe, par la commission médicale formée en vertu de ses ordres, en 1816.

(2) Les 41 documens extraits des archives du conseil de santé de New-York sont pour la plupart, relatifs aux épidémies qu'éprouva cette ville en 1805 et 1819.

(3) Deux des dix-neuf pièces imprimées se rapportent à l'importation de la fièvre jaune de Baltimore à New-York, en 1819, par le bateau *Hiram*; sept au prétendu

Médecins
contagionistes.

Les auteurs de 48 des 541 documens dont nous venons de faire mention admettent la contagion de la fièvre jaune, mais à des degrés très-variés et avec des restrictions plus ou moins marquées ; c'est l'opinion de ces médecins, et surtout les faits dont elle est appuyée, qui ont fixé principalement l'attention de votre commission. Il devait en être ainsi ; car il s'agit bien moins de savoir s'il y a des faits qui repoussent le caractère contagieux attribué à cette maladie, que de connaître, avec toute la certitude possible en médecine, s'il y en a au contraire qui démontrent clairement son existence : c'est là le point capital sur lequel repose la question tout entière ; aussi nous y sommes-nous attachés d'une manière spéciale. Nous allons en conséquence présenter ici le résumé de ces 48 documens, avec toute l'étendue que peuvent nous le permettre les bornes d'un simple rapport, et surtout l'immense quantité des faits que nous avons eu à examiner.

M. Lemarinier. Suivant M. Lemarinier, en octobre 1808 le brick français *le Palinure*, dont il était le chirurgien, rencontra au vent de la Barbade le brik anglais *la Carnation*. Malgré les ravages que la fièvre jaune faisait à son bord, *le Palinure* attaqua ce bâtiment, et, après trois heures d'une canonnade et d'une fusillade vives et soutenues,

cas de fièvre jaune de M^{me} Sara Russell, rapporté au Conseil de santé de New-York, en 1819, par le D^r Jacob Dyckman.

Sept autres contiennent des discussions entre M. Chervin et les D^{rs} Joseph Bayley, John Harrison, Nicolas Quackenbos et Jacob Dyckman, médecins du Conseil de santé de New-York, qui ont refusé de communiquer par écrit le résultat de leur expérience personnelle à notre compatriote.

Un huitième document qui se rattache à ces discussions est un écrit de M. Chervin, ayant pour titre : *Remarks on the resolution adopted by the honorable the board of health of the city of New-York, on the 6th nov. inst. (1821) in relation to D^r Nicholas Chervin, a french physician.*

Enfin les deux dernières pièces sont relatives à la prétendue importation de la fièvre jaune à Staten-Island, près de New-York, en 1826.

le brick anglais fut enlevé à l'abordage, malgré la supériorité du nombre. La majeure partie des prisonniers fut mise sur *le Palinure*, où presque tous contractèrent la fièvre jaune. Le lendemain M. Jance, commandant du brick français, fut transporté à bord de *la Carnation* mortellement atteint de cette maladie, dont il fut victime le jour suivant. M. Lemarinier et une partie de l'équipage passèrent aussi à bord de la prise. La fièvre jaune se déclara aussitôt parmi les Anglais restés sur *la Carnation*, bien qu'ils n'eussent point communiqué directement avec *le Palinure*. Plusieurs en furent victimes; mais aucun des Français qui avaient passé sur ce bâtiment n'éprouva la moindre indisposition.

Ce fait très-connu a été souvent cité comme une preuve de contagion. Mais M. Chervin a voulu sans doute affaiblir l'idée de l'importance qu'on lui a accordée, en nous présentant plusieurs documens d'où il résulte que la fièvre jaune s'est quelquefois déclarée en mer spontanément, et qui, par conséquent, permettraient aux adversaires du système de la contagion de ne voir dans l'événement arrivé à bord de *la Carnation* qu'une coïncidence fortuite avec le développement de la fièvre jaune sur *le Palinure* (1).

(1) M. le D^r Meyer, médecin à l'île Saint-Thomas, dit, dans un document de 10 pages in-folio, qu'il a vu la fièvre jaune « sur des bâtimens venant de Hambourg, « à bord desquels elle s'était déclarée avant l'atterrage aux Antilles. »

M. le D^r Rolland, ancien médecin des hôpitaux de Saint-Domingue, résidant à Santiago de Cuba, dit aussi dans sa réponse à M. le D^r Chervin « que lorsque les « bâtimens qui viennent d'Europe ont passé le tropique, et éprouvent de longs « calmes, il est assez commun de voir des sujets tomber malades avec les symptômes « de la maladie du pays, hémorrhagies, vomissemens de matières noires, jaunisse, etc., « et mourir à bord; tandis que d'autres qui sont attaqués de la même fièvre et des « mêmes symptômes, mais plus près de terre, sont portés aux hôpitaux, où ils en « sont pareillement les victimes. »

M. le D^r Légier, autre ancien médecin des hôpitaux de Saint-Domingue, dit que « la fièvre jaune se développe assez souvent à bord des bâtimens qui éprouvent de « longs calmes dans les latitudes chaudes, pendant leur traversée d'Europe en Amé-

Quant à l'invasion de la fièvre jaune chez les prisonniers mis à bord du *Palinure*, elle était inévitable, puisque, suivant M. Lemarinier lui-même, *ils ne purent être placés qu'au milieu du foyer de la contagion*

En 1818, la gabarre *la Gironde*, étant mouillée aux Saintes près de la Guadeloupe, plusieurs hommes de l'équipage se rendirent sur la gabarre *l'Églantine*, qui arrivait du Fort-Royal, ayant la fièvre jaune à bord. Le lendemain de ces communications *la Gironde* fit voile pour les États-Unis, et dans les trois jours qui suivirent son départ, six des hommes qui avaient communiqué avec *l'Églantine* furent atteints de la fièvre jaune, dont cinq moururent du quatrième au cinquième jour. La maladie ne se communiqua néanmoins à personne à bord, ce que M. Lemarinier attribue aux moyens d'isolement et de purification qui furent mis en usage, mais surtout au vent de nord qui soufflait, dit-il, avec violence. Il nous paraît toutefois difficile de tirer une conséquence rigoureuse de ce fait qui peut également être expliqué dans le système contraire, en disant que la gabarre *l'Églantine* renfermait un foyer d'infection dans son sein, où les hommes de *la Gironde* allèrent puiser leur maladie, mais que, n'ayant pu transporter ce foyer à bord de leur bâtiment, le mal fut entièrement borné à eux seuls.

« rique. En 1803, la corvette *la Nourrice*, venant de France à Saint-Domingue, « nous offrit, continue M. Légier, un cas bien remarquable de la production de la « fièvre jaune en pleine mer. »

Suivant M. le D^r don Antonio Pineda, médecin établi à Santo-Domingo, un bâtiment anglais, venant directement de Londres, se présenta en 1810 à l'embouchure de l'Ozama, ayant plusieurs malades de la fièvre jaune à bord, bien qu'il n'eût eu aucune communication durant la traversée.

M. le D^r don Juan Angel Perez, chirurgien de la marine à la Havane, affirme aussi avoir vu arriver dans ce port des bâtimens de toutes les nations, particulièrement hollandais et français, à bord desquels régnait déjà la fièvre jaune, avant que ces bâtimens eussent communiqué avec la terre.

M. Panting, chirurgien en chef de la garnison de Tabago, rap- M. Panting.
 porte une série de faits qu'il a observés dans cette île pendant quatre
 années consécutives, de 1818 à 1821, et qui le font incliner vers
 l'opinion que la fièvre jaune est une maladie contagieuse. Mais ces
 faits, examinés avec toute l'attention que mérite un pareil sujet,
 nous ont paru prouver seulement que les personnes qui se trou-
 vent placées sous l'influence des mêmes causes morbifiques en res-
 sentent, en général, les mêmes effets, sans qu'il y ait pour cela
 transmission nécessaire d'un principe délétère de l'individu ma-
 lade à l'individu sain. M. Panting a senti lui-même toute la fai-
 blesse des preuves de contagion qu'il rapporte; car il dit en termi-
 nant qu'il n'ignore pas combien il serait facile de les faire servir
 pour soutenir l'opinion contraire à la sienne.

D'ailleurs, M. Davidson, chirurgien-adjoint de la garnison, qui M. Davidson.
 a été témoin des mêmes faits, est décidément d'opinion que la
 fièvre jaune n'est pas contagieuse, « si ce n'est, dit-il, dans quel-
 « ques circonstances particulières, lorsque les appartemens sont
 « encombrés de malades et mal aérés. » Il cite des faits particuliers
 comme preuves de la non-contagion.

Pendant six années d'exercice de la médecine au port d'Espagne, M. Anderson.
 M. Thomas Anderson a eu de nombreuses occasions d'observer la
 fièvre jaune à terre, et il ne lui a pas été possible de rien décou-
 vrir qui ressemblât à la contagion. Il croit néanmoins que dans des
 villes encombrées, comme celles d'Espagne et des États-Unis
 d'Amérique, la fièvre jaune une fois développée peut, par un con-
 cours de causes favorables à sa propagation, devenir contagieuse.

M. Anderson cite, à l'appui de cette opinion, le cas de deux
 bâtimens mouillés dans le port en 1818, et à bord desquels plu-
 sieurs personnes furent atteintes de la fièvre jaune, quoiqu'il n'y
 eût aucune cause d'apparente insalubrité sur l'un de ces deux
 bâtimens; et il attribue l'invasion de cette maladie à bord, à des
 communications qu'auraient eues les matelots avec la ville.

M Loinsworth. M. Frédéric Loinsworth, chirurgien en chef de la garnison de l'île de la Grenade, pense que la fièvre jaune est contagieuse. Ce médecin dit avoir vu pendant l'automne de 1816 huit malades atteints de cette maladie dans une seule famille qui résidait à la campagne, à neuf milles de la ville ; savoir, quatre blancs et quatre nègres. Deux des premiers étaient Européens, et les deux autres des créoles qui n'étaient jamais sortis de l'île. Le premier malade lui dit qu'il avait eu des communications avec un homme attaqué de la fièvre jaune. Du reste, ils se rétablirent tous parfaitement.

Maintenant, ceux qui savent que dans les Antilles les nègres ne sont presque jamais atteints de la fièvre jaune ; que les créoles blancs, qui n'ont pas habité les pays froids, ne le sont que très-rarement, et que cette fièvre est le plus souvent mortelle, ceux-là, disons-nous, resteront dans le doute si les malades dont il s'agit furent véritablement atteints de la fièvre jaune.

M. Lorrillard. M. le D^r Lorrillard, de la Basse-Terre, (Guadeloupe), pense que la fièvre jaune est contagieuse, mais il n'allègue aucun fait à l'appui de son opinion.

M. Négéré. M. le D^r Négéré, médecin - adjoint, à l'hôpital militaire de la même ville, commence par confesser que la persuasion où il était que la fièvre jaune est contagieuse, l'a distrait de *toute recherche suivie sur la véritable nature de cette maladie*. Il cite néanmoins des faits à l'appui de la contagion ; mais un seul nous a paru digne d'attention, encore ne dit-il point qu'il en ait été témoin lui-même. Quoi qu'il en soit, le voici :

M. Soria est atteint de la fièvre jaune dans la ville. On le transporte sur une habitation avantageusement située, où l'on n'avait jamais vu cette maladie ; il y meurt. Bientôt après un Européen réfugié depuis quelques mois sur cette même habitation contracte la fièvre jaune dont il est également victime.

M. Chérot. M. Chérot officier de santé de 1^{re}. classe à la Basse-Terre (Guadeloupe), pense que la fièvre jaune est contagieuse *pour certains*

Européens récemment arrivés aux Antilles, et non pour tous. Mais les faits qu'il invoque à l'appui de cette manière de voir prouvent seulement que ceux qui habitent dans un endroit où règne la fièvre jaune peuvent en être atteints ou n'en pas être atteints, après avoir soigné ou visité des personnes en proie à cette maladie.

Après dix-huit ans de pratique de la médecine dans l'île de Saint-Thomas, M. le D^r. William Scott déclare qu'il est décidément d'opinion que la fièvre jaune est propagée par contagion. Malgré cela, il confesse avec candeur qu'il n'a pas observé un seul exemple de sa transmission à terre dans les endroits tenus proprement et convenablement aérés. M. le D^r. Scott rapporte, à l'appui de son opinion, plusieurs faits peu importans. Par exemple, en 1801, un artilleur reçoit un coup de feu au bras, on le porte à l'hôpital de Saint-Thomas, et on pratique l'amputation. Au sixième jour, la fièvre jaune se déclare, et le malade succombe au troisième jour de l'invasion. M. Scott.

M. le D^r John Greg, qui pratique aussi dans l'île Saint-Thomas, soutient que la fièvre jaune est contagieuse; mais il ne cite aucun fait direct de contagion, et se borne à soutenir son opinion par des raisonnemens. Il dit, entre autres choses, que cette fièvre doit être contagieuse, parce qu'elle ne se présente nulle part d'une manière sporadique, mais toujours épidémiquement; assertion qui se trouve démentie par des milliers de faits. M. Greg.

M. le D^r W. Stedman, de l'île de Sainte-Croix, dit avoir observé, dans le cours de trente-deux ans de pratique, des cas où des malades de la fièvre jaune étant placés dans des chambres peu spacieuses et mal aérées, les personnes qui logeaient ou couchaient dans ces mêmes chambres ont été atteintes de cette maladie en peu de jours. Hors ces cas, ce médecin n'a jamais vu que ceux qui donnaient des soins aux malades aient contracté la fièvre jaune. M. Stedman.

M. le D^r J. Lang, qui exerce la médecine dans la même colonie, cite trois cas où des personnes ont eu la fièvre jaune après s'être M. Lang.

trouvées en contact avec des individus atteints de cette maladie; ce qui l'a conduit à supposer qu'elle pouvait quelquefois être contagieuse. Mais il pense qu'elle ne peut être communiquée que par les malades eux-mêmes, et seulement dans des constitutions particulières. D'ailleurs, il ne la croit pas susceptible d'être transportée d'Amérique en Europe.

MM. Oller et
Antiqué.

MM. Oller et Antiqué, médecins à Saint-Jean de Porto-Ricco, prétendent que le caractère contagieux de la fièvre jaune ne saurait être nié que par des insensés. Ils racontent que plusieurs paysans qui étaient venus vendre des denrées à la ville, pendant une épidémie, eurent la fièvre jaune et la communiquèrent à plusieurs membres de leurs familles, sans pourtant la transmettre à leurs voisins. Ces médecins ne disent point s'ils ont été eux-mêmes témoins de ce fait, qui est le seul qu'ils rapportent à l'appui de leur opinion.

MM. Vicente
del Valle
et Sandoval.

Deux médecins de la Havane, les D^{rs} don Nicolas Vicente del Valle et don Francisco Sandoval, sont d'avis que, suivant les circonstances, la fièvre jaune est ou n'est pas contagieuse. Entre plusieurs faits qu'ils rapportent, le plus remarquable est celui du D^r Valli, qui, douze jours après son arrivée dans cette ville, fut atteint de la fièvre jaune environ douze heures après s'être mis en contact avec le cadavre et la chemise d'un individu qui avait été victime de cette terrible maladie.

M. New.

Suivant M. le D^r New, la fièvre jaune aurait été communiquée en 1818, à Madissonville, dans une auberge très-encombrée et fréquentée par le bas peuple dans laquelle s'était rendu un certain nombre de personnes arrivées avec la fièvre jaune de la Nouvelle-Orléans, où régnait alors une épidémie de cette nature. Quelques-uns de ces réfugiés moururent, d'autres guérèrent, et un mois après, lorsque cette maison était entièrement débarrassée des malades et des convalescens, la fièvre jaune s'introduisit dans la famille de l'aubergiste dont plusieurs membres en furent les vic-

times. Il y avait dans le même village une autre auberge moins encombrée et fréquentée par des individus d'une classe plus aisée, qui reçut également des malades et dans laquelle la fièvre jaune ne se communiqua point, non plus que dans le reste de la population.

MM. les D^{rs} Rogers, Forsyht, Davidson et Alexander, de la Nouvelle-Orléans, admettent volontiers que la fièvre jaune puisse prendre naissance dans cette ville par l'effet des causes locales; mais ils croient en même temps que, dans certaines circonstances, elle y est aussi importée par des bâtimens, et propagée par contagion.

MM. Rogers,
Forsyht,
Davidson et
Alexander.

M. Giraud, médecin à Baltimore, pense que les nombreuses causes d'insalubrité qui existent dans cette ville ne produisent point la fièvre jaune, qui, suivant lui, proviendrait toujours des régions situées entre les tropiques. Il regarde cette maladie comme contagieuse, et fonde principalement son opinion sur ce que le premier malade auquel il donna ses soins en 1819 avait déjeuné à bord de la goëlette haïtienne *Constancia*, mouillée au bassin de Smith, avec le supergargue, qui fut atteint de la fièvre jaune le lendemain du même jour.

M. Giraud.

M. le D^r Samuel Griffitts, de Philadelphie, n'a jamais supposé, dit-il, que la fièvre jaune endémique des Indes occidentales fût contagieuse; mais il croit qu'elle le devient à bord des bâtimens sales et encombrés, durant leur traversée des Antilles aux États-Unis d'Amérique; et qu'elle se propage ensuite d'individu à individu, de maison en maison, et devient ainsi plus ou moins générale.

M. Griffitts.

M. W. Barnwell pense que la fièvre jaune qui régna à Philadelphie en 1793 était un composé du typhus des îles britanniques et des fièvres tierces ardentes des climats chauds; qu'elle y fut introduite par des bâtimens venant des Antilles, et propagée par des effluves d'un individu à un autre dans toutes les parties basses et encombrées de cette cité.

M. Barnwell.

- M. Currie. M. le D^r W. Currie dit que cette maladie a toujours été importée des Antilles à Philadelphie, lorsqu'elle y a paru; mais il ajoute qu'il est également convaincu qu'elle est seulement communicable dans les endroits où l'air est concentré et rendu impur par des exhalaisons putrides. Il renvoie à ce qu'il a publié sur cette matière.
- M. Parke. Suivant M. le D^r Thomas Parke la fièvre jaune serait produite par des effluves morbifiques qui s'élèvent de la cale des bâtimens arrivés du dehors. Il fonde son opinion sur ce que, depuis 1793, il a toujours vu cette maladie commencer à Philadelphie près de la Delaware, et se répandre ensuite graduellement vers l'ouest de la ville. M. Parke croit par conséquent que la fièvre jaune n'est point indigène aux États-Unis. *Néanmoins il laisse, dit-il, la décision de cette question pour des investigations ultérieures.*
- M. James. M. le professeur Thomas C. James croit que, dans certaines circonstances, une atmosphère viciée par des causes locales peut rendre la fièvre jaune communicable pour ceux qui se mettent en contact immédiat avec les malades. Il désire néanmoins, s'il est dans l'erreur, tenir son esprit ouvert à la vérité, quand elle se présentera à lui; car il est persuadé que le sujet n'est point encore complètement éclairci.
- M. Parrish. M. le D^r Joseph Parrish est d'opinion que la fièvre jaune est une maladie spécifiquement distincte de la fièvre bilieuse, et qu'elle peut, *sous certaines conditions*, être propagée par contagion.
- M. Francis. M. le professeur Francis, de New-York, croit la fièvre jaune contagieuse, et il cite, à l'appui de son opinion, le fait suivant qui lui est personnel. Ce médecin contracta cette maladie durant la terrible épidémie de 1798, peu de jours après son père, qui en fut victime; et, d'après les meilleurs renseignemens il a, dit-il, toutes sortes de raisons pour croire qu'il n'avait visité aucun des quartiers infectés de la ville. Mais il ajoute qu'il était trop jeune à cette époque pour avoir un souvenir distinct de toutes les circonstances de cet événement.

M. le D^r Ducachet, de New-York, n'a observé en tout que quatre ou cinq faits de fièvre jaune, qui ne lui ont présenté aucun signe de contagion. Il regarde néanmoins cette maladie comme possédant un caractère contagieux. Mais il déclare que son opinion à ce sujet a été entièrement formée d'après ce qu'il a lu ou entendu dire; et, tout en admettant que cette fièvre est importée, il ne nie point qu'elle puisse prendre naissance aux États-Unis par des causes locales. M. Ducachet.

M. le professeur David Hosack répond à M. Chervin qui lui avait demandé le résultat de son expérience personnelle sur la contagion ou la non-contagion, en disant qu'il est en possession de preuves de l'importation et de la communication par contagion de la fièvre jaune à New-York, dans les années 1795, 1796, 1798, 1805, etc., mais qu'il les réserve pour un ouvrage qu'il se propose de publier sur ce sujet. Il renvoie du reste à ce qu'il a déjà écrit sur cette matière. M. Hosack.

MM. Eneas et Elijah Monson, médecins à Newhaven, pensent que la fièvre jaune fut importée dans cette ville en 1794; mais ils ne citent aucun fait pour étayer leur opinion. Le dernier de ces médecins s'en réfère seulement, dit-il, aux faits qu'il rapporta dans le temps à M. Noah Webster. MM. Monson.

Suivant M. Hotshkiss, cette maladie fut introduite à Newhaven en 1794 par un bâtiment venant des Antilles, où il avait eu presque tout son monde malade, et où il avait perdu un homme qui mourut à terre. M. Hotshkiss.

Mais M. le D^r Lévi Yves, qui était à cette époque président du conseil de santé de Newhaven, est fermement convaincu que la fièvre jaune de cette année (1794) ne fut ni importée ni contagieuse, et qu'elle fut le produit de nombreuses causes locales qu'il signale. Les personnes que leurs affaires amenaient dans la partie basse de la ville y contractaient la fièvre jaune; mais retournées chez elles dans les quartiers sains, elles ne la communiquaient à personne. M. Yves.

Ce médecin appuie son opinion d'un grand nombre de faits particuliers.

MM. Milner et Tully. Avant l'année 1820, MM. les Drs Thomas Milner et William Tully, médecins à Middletown dans l'état de Connecticut, avaient souvent observé des cas de fièvre jaune provenant de bâtimens infectés, mais ils n'avaient jamais vu la maladie s'étendre au delà; tandis que sur treize personnes qui eurent la fièvre jaune dans cette ville en 1820, ces médecins pensent qu'environ la moitié la prirent à bord ou dans le voisinage de deux bâtimens infectés, et que les autres la contractèrent par la fréquentation des malades. Mais ils ont négligé de constater que ces derniers individus n'eurent en effet aucune relation avec les bâtimens dont il s'agit.

M. Beck. L'opinion de M. le D^r. John Beck, qui, dans le temps même, recueillit fidèlement ces faits (suivant l'expression de M. Tully) par ordre du conseil de santé de New-York, est entièrement contraire à la contagion (1).

MM. Dexter et Shurtleff. MM. les D^{rs} Aaron Dexter et Benjamin Shurtleff, de Boston, pensent que la fièvre jaune a toujours été importée dans cette ville, lorsqu'elle y a paru; mais les faits qu'ils citent à l'appui de leur assertion se trouvent contestés par d'autres médecins de la même ville, et particulièrement par M. le professeur James Jackson. MM. Dexter et Shurtleff affirment d'ailleurs qu'il n'est jamais parvenu à leur connaissance que la fièvre jaune ait été communiquée hors du foyer d'infection. Les malades qui se sont rendus de ce foyer dans les parties saines de Boston, ou à la campagne, n'ont jamais transmis cette maladie à personne.

M. Welsh. D'après M. le D^r Thomas Welsh, médecin du lazaret de Boston, il ne se passe pas d'automne, depuis nombre d'années, sans que la fièvre jaune soit apportée dans cet établissement par des bâtimens venant des Antilles. En 1821 seulement, quinze malades de

(1) Voy. *The New-York medical and physical Journal*, n^o 8, p. 473.

cette provenance furent admis à l'hôpital de la marine, où la plupart moururent; mais il ne paraît pas que la maladie ait été communiquée à aucun des employés du lazaret. M. Welsh dit néanmoins que malgré toutes les précautions mises en usage, on n'a pu quelquefois empêcher la fièvre jaune d'être introduite dans Boston par des bâtimens venant des Antilles; et que toutes les fois qu'elle s'y est montrée, elle s'est d'abord manifestée dans les endroits où ces bâtimens ont déchargé leur cargaison.

Enfin, les neuf médecins qui restent à mentionner, pour former les quarante-huit contagionistes dont nous avons parlé, ne rapportent absolument aucun fait à l'appui de leur opinion. Les uns tout en admettant que la fièvre jaune n'est pas essentiellement contagieuse, pensent qu'elle peut le devenir dans quelques circonstances particulières; les autres affirment, d'après leur propre expérience, que cette maladie n'est jamais transmissible entre les tropiques. Mais la divergence d'opinion parmi les médecins leur fait croire qu'il n'en est pas de même aux États-Unis d'Amérique et en Europe.

M. le D^r Hill, par exemple, assure que pendant quatorze ans de pratique dans l'île de Sainte-Croix, il n'a pas vu un seul cas de transmission de la fièvre jaune; mais, d'après ses lectures, il est disposé à croire que cette maladie est contagieuse aux États-Unis d'Amérique.

M. Hill.

M. Amic, ancien médecin du Roi à la Basse-Terre (Guadeloupe), dit de son côté qu'il a trouvé l'idée de la contagion établie à son arrivée dans cette île en 1788; mais il ajoute qu'en admettant la contagion, il existe de longs intervalles pendant lesquels la colonie est exempte de toute maladie grave.

M. Amic.

En terminant le résumé des documens des médecins du Nouveau-Monde, qui, dans leurs réponses à M. Chervin, ont admis la contagion de la fièvre jaune, soit d'une manière absolue, soit avec

diverses restrictions, il est de notre devoir de vous faire observer, Messieurs, que ces documens ne nous ont paru contenir qu'un très-petit nombre de faits susceptibles d'être expliqués dans le système de la contagion, et que le récit de ces faits est en général dépourvu des circonstances qui seraient nécessaires pour en déduire des conséquences rigoureuses.

Une autre observation, qui n'échappera pas sans doute à votre sagacité, est celle qui doit porter sur le petit nombre des médecins du Nouveau-Monde, consultés par M. Chervin, qui se sont prononcés pour la doctrine de la contagion, comparé à celui des médecins qui ont manifesté une opinion contraire.

Médecins non-contagionistes.

Ces derniers, au nombre de 483, peuvent être divisés en deux classes relativement à la manière dont ils ont rédigé leurs réponses aux questions de M. Chervin. Les uns ont exposé les faits sur lesquels leur opinion avait été formée, tandis que les autres se sont bornés à déclarer qu'ils n'ont jamais rien vu qui pût les porter à penser que la fièvre jaune est une maladie contagieuse. La plupart de ces médecins ont observé la fièvre jaune pendant des périodes de 10, 15, 20 et 30 ans; plusieurs d'entre eux ont même 40 et 50 ans de pratique dans les régions chaudes des tropiques, théâtre ordinaire de cette cruelle maladie. Ainsi M. Masclas exerçait la médecine à la Guadeloupe depuis près de 60 ans lorsqu'il donna, en décembre 1817, son opinion motivée à M. le D^r Chervin; et il avait été témoin de l'épidémie de fièvre jaune qui moissonna une grande partie de la division des troupes françaises qui vinrent prendre possession de la colonie en 1763.

Une autre circonstance qui vient encore donner du poids à l'opinion de ces médecins, c'est qu'un grand nombre d'entre eux a vu la fièvre jaune entre les tropiques et aux États-Unis d'Amérique. Beaucoup aussi ont été témoins de la terrible épidémie qui moissonna en 1802 l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue;

et, à l'exception du D^r Delorme, à qui il reste encore quelques doutes, ils sont tous convaincus de sa non-contagion (1).

Plusieurs autres praticiens des Antilles qui se déclarent non-contagionistes ont également observé la fièvre jaune dans la péninsule espagnole (2).

Il est un autre fait que nous passerons d'autant moins sous silence qu'il honore la médecine, en même tems qu'il peut servir à éclairer la question qui nous occupe; c'est que la plupart des médecins attachés au service sanitaire des villes maritimes des États-Unis se sont eux-mêmes empressés de fournir à M. Chervin des armes contre le système de la contagion, quoiqu'ils retirent quelques avantages pécuniaires de l'établissement du système contraire (3).

Enfin, l'amour-propre lui-même, si naturel à l'homme, n'a pu empêcher un grand nombre de médecins, prévenus d'abord en faveur du système de la contagion, de changer d'opinion, lorsqu'ils ont cru que de nouveaux faits, ou des faits mieux observés, leur faisaient une loi de nier ce qu'ils avaient autrefois affirmé. Les documens qui ont été mis sous nos yeux font mention d'une foule de ces honorables rétractations, dans lesquelles les auteurs con-

(1) De ce nombre se trouve M. Trabuc qui était chirurgien en chef de cette armée; M. Chopitre, actuellement chirurgien du roi à la Guadeloupe; MM. Chatard, Salmon, Orliac, Buscailhon, Laporte, Pecquet, Lacroix, Niochet, Mauger, Légier, et plusieurs autres médecins et chirurgiens tant civils que militaires.

(2) Tels sont, entre autres, M. le D^r Genebriera, médecin en chef de l'hôpital de la marine à la Havane, et M. James Elliott, chirurgien en chef de la garnison de la Barbade.

(3) Tels sont, par exemple, les D^{rs} Daniell, de Savannah; Moultrie, de Charles-Town; Archer, de Norfolk; Owen, de Baltimore; Lehman et Knight, de Philadelphie. Les médecins du Conseil de santé de New-York sont les seuls qui, d'après la déclaration que nous a faite M. Chervin auraient refusé de lui donner des communications écrites.

fessent avec candeur qu'ils s'étaient trompés en regardant la fièvre jaune comme une maladie contagieuse (1).

Ainsi, quoique les médecins américains ne reconnaissent point unanimement la non-contagion de la fièvre jaune, il n'est peut-être pas de point litigieux en médecine en faveur duquel il fût possible de réunir une aussi grande majorité de témoignages que l'a fait M. le D^r Chervin sur la question dont il s'agit. Et, ce qui est vraiment étonnant, c'est qu'il ait obtenu ces témoignages, si semblables entre eux, de médecins de tant d'écoles et de tant de nations différentes, qui ont observé sous des latitudes si variées et dans des climats si opposés.

Mais si des opinions nous passons aux faits rapportés par les non-contagionistes, nous verrons qu'ils parlent partout un langage clair, positif et uniforme, auquel il nous semble difficile de refuser sa confiance. Jamais en effet on n'a vu la fièvre jaune se propager dans les campagnes des États-Unis d'Amérique, quoique depuis 1793 des milliers d'individus atteints de cette maladie y soient allés mourir au sein de leurs familles. Les contacts les plus directs et les plus immédiats n'y ont pu communiquer la maladie dans un seul cas bien constaté; assertion qui se trouve répétée presque unanimement par les médecins des différentes villes du littoral que M. Chervin a parcouru depuis la Louisiane jusqu'au Maine (2).

(1) Tels sont, par exemple, les professeurs Physick, de Philadelphie, et Mitchill de New-York; M. le D^r Vatable, médecin du roi à la Guadeloupe; les D^{rs} O'Connor, de l'île de la Trinité; Reynolds P. Thomas, de la Barbade, etc. etc.

(2) A cinq ou six exceptions près, on voit s'accorder sur ce point capital tous les praticiens de Portland, Portsmouth, Newbury-Port, Boston, la Providence, Newport, New-London, Hartford, Middletown, Newhaven, New-York, Newark, Germantown, Philadelphie et Wilmington, dans l'état de la Delaware. Ceux de Washington-City, Alexandrie, Baltimore, Norfolk et Wilmington dans la Caroline du nord; ceux de Smithfield, Charlestown, Savannah et la Nouvelle-Orléans.

Plusieurs contagionistes confessent même qu'ils n'ont jamais eu connaissance que la fièvre jaune se soit propagée à la campagne, ni au moyen des transports des malades eux-mêmes, ni par leurs effets (1). Parmi ceux qui admettent néanmoins une pareille propagation, M. le D^r New est le seul qui cite un fait dont il aurait été témoin. Les autres (2), se bornent à dire qu'il y a eu des cas de transmission à la campagne, ou à rappeler des publications d'après lesquelles la fièvre jaune aurait été propagée, vers la fin du siècle dernier, à Germantown, près de Philadelphie, à Huntington, dans Long-Island et à Staten-Island, près de New-York : ces communications sont contredites par d'autres documens (3).

Quand la fièvre jaune règne dans une ville de l'union américaine, les habitans de la partie infectée, malades ou bien portans, se réfugient en grand nombre dans les quartiers sains, où ils ne communiquent jamais la maladie à ceux qui leur accordent l'hospitalité et leur donnent des soins assidus, quoique les malades soient quelquefois reçus dans des appartemens malpropres, petits et mal aérés. La maladie reste constamment bornée à certaines localités généralement basses et insalubres (4).

Dans les hôpitaux spécialement destinés aux personnes atteintes de la fièvre jaune, les employés de toutes les classes ont constam-

(1) Tels sont les D^{rs} Dexter et Shurtleff, de Boston.

(2) MM. les D^{rs} Parish, Barnwell et Parke, de Philadelphie.

(3) Relativement à Germantown, par les documens des D^{rs} Carter Betton et Bensell; par celui du D^r Samuel Osborn de New-York, sur Staten-Island; et enfin par celui du D^r Daniell Kissam père, sur Huntington, où il exerce la médecine depuis longues années.

(4) Ce fait est attesté par les D^{rs} William Moore, Macneven, Barrow, de New-York; Noyes, de Newbury-Port; Samuel Lee, de New-London; William Bowven, de Providence; Redman Coxe, Chapman et Armand Monges, de Philadelphie; Didier, de Wilmington (Delaware); Semmes, d'Alexandrie; Chatard et Macauley, de Baltimore; et autres médecins, sans en excepter deux contagionistes de Boston, MM. Dexter et Shurtleff.

ment été exempts de la maladie, lorsque ces établissemens se sont trouvés placés hors du foyer d'infection, et que ces employés ne venaient pas se plonger eux-mêmes dans ce foyer (1).

Dans les Antilles, où les hôpitaux ne sauraient être placés que bien difficilement hors de l'influence de toutes les causes locales d'infection, les employés ou ont été entièrement exempts de la fièvre jaune, ou n'en ont pas été plus généralement affectés que le reste de la population non acclimatée. Ce fait est également attesté par un grand nombre de médecins (2).

Il ne paraît pas non plus que les personnes qui approchent habituellement les malades dans le foyer d'infection soient, toutes choses égales d'ailleurs, plus exposées à contracter la fièvre jaune que celles qui s'en tiennent éloignées et n'ont rien de commun avec eux (3).

(1) C'est ainsi que la fièvre jaune ne s'est point propagée dans les hôpitaux de Bush-Hill, de la ville et de la marine près de Philadelphie; dans ceux de Belle-Vue, du port Stevens et de la marine, dans les environs de New-York; dans ceux de Norfolk, Baltimore, Providence, Newport, Boston et New-London. Ce fait important nous est attesté par les documens des D^{rs} Chapman, Redman Coxe, Mease, Lehman, Mitchell, Parish, Jackson, Perkin, Miller, Tucker, Thomas, Backe, Harlan, Coates, etc., de Philadelphie; Antony Anderson, Brown, Walker, Drake, Osborn de New-York; Archer, de Norfolk; Macauley, de Baltimore; Weaton, de Providence; Turner et Waring, de Newport; Townsend, de Boston; James Lee, de New-London.

(2) Tels MM. Raupack et Griffins, pour l'hôpital de Saint-Thomas; MM. Crosbie et Maclarty, pour celui de Kingston, à la Jamaïque; Young, pour l'hôpital militaire établi au port Antonio, dans la même colonie; M. Hugh Bone, Smith, Macdermott, Dummett et Court, pour ceux de la Barbade; Hernandez, pour l'hôpital de Saint-Ambroise, de la Havane, etc., etc., etc.

(3) D'après les documens du D^r don José Camerano, médecin de la prison de la Havane; de M. James Moultrie, médecin de celle de Charles-Town, dans la Caroline du sud; de M. Horatio Waring, de la même ville; de M. Hitchcock, de New-York, et de plusieurs autres encore.

On a vu des individus être conduits en prison déjà atteints de la fièvre jaune ou à la veille de l'être, et ne communiquer cette maladie à aucun de leurs nombreux compagnons d'infortune, quoiqu'ils fussent en libre communication avec eux, et soignés par eux dans des chambres quelquefois encombrées et excessivement sales.

Des femmes atteintes de la fièvre jaune au plus haut degré sont accouchées dans cet état, et leurs enfans n'ont pas présenté le moindre symptôme de cette maladie (1).

Nombre de nourrices frappées de l'épidémie ont continué à allaiter leurs enfans pendant une partie ou pendant tout le cours de leur maladie, sans qu'il en soit résulté pour eux le moindre inconvénient. On a même vu ces malheureux enfans sucer impunément le sein de leurs mères privées de la vie. Nous rapportons ce fait tel qu'il est contenu dans les documens de M. Chervin, mais sans y attacher beaucoup d'importance, car nous savons, par le rapport de tous les médecins qui ont vu la fièvre jaune, que les enfans de cet âge sont très-rarement susceptibles de la contracter (2).

Une multitude de personnes de tout sexe et de tout âge ont couché, plusieurs nuits consécutives, avec des malades atteints de la fièvre jaune sans la contracter. Cette circonstance a été principalement observée dans des familles pauvres, et par conséquent dans des appartemens petits, malpropres et mal aérés (3).

(1) D'après d'autres documens des D^{rs} Furth, de Savannah; Monges, de Philadelphie, etc.

(2) Les documens des D^{rs} Rousseau, Mathieu et Monges, de Philadelphie; Pascalis et Belden, de New-York; Bensell, de Germantown; Furth, de Savannah, etc., etc., attestent ce fait.

(3) Des faits de ce genre sont certifiés par les D^{rs} Gilbert Smith et Lewis Belden, de New-York; Sheftall, de Savannah; Michel, de Charlestown; Édouard Castro et Ferdinand Alech, de la Havane; Otto et Gibson, de Philadelphie; Chopitre, de la Guadeloupe; Josiah Daniell, de Nieves; Dummett et Cobham, de la Barbade; Thomas Coull, d'Antigues, etc., etc.

Une foule de médecins, chirurgiens, ou gardes-malades, ont reçu la matière du vomissement noir sur leurs vêtemens, sur les mains, le visage et jusque dans la bouche, sans en être incommodés (1).

Dans les Guyanes, aux Antilles, aux États-Unis, des médecins et des chirurgiens ont ouvert des cadavres, ils ont trempé leurs mains dans les différens fluides de l'économie, dans le sang, la bile et la matière des vomissemens noirs trouvée dans l'estomac; ils ont reçu les exhalaisons fétides qui s'échappaient de ce viscère, ils les ont aspirées de très-près, et tout cela impunément (2).

On a même, dans certains cas, exhumé les cadavres, pour en faire l'ouverture; et, malgré la mauvaise odeur qu'ils répandaient il n'en est résulté aucun accident (3).

D'autres fois, des médecins se sont coupés, ou blessés de quelque autre manière, en ouvrant les cadavres des individus morts de la fièvre jaune; et ils ont plongé impunément leurs mains ainsi lacérées dans les différens fluides animaux. C'est ainsi, par exemple, que le 6 septembre 1818, en ouvrant au Port-au-Prince le corps de l'infortuné Montègre, mort de la fièvre jaune, M. Eymond se blessa au doigt, sans en éprouver aucun accident.

Des hommes de l'art se sont inoculé, sans aucun résultat, le sang, la sérosité et la matière du vomissement noir, pris dans les cadavres (4).

(1) Ce fait est certifié par les D^{rs} Dupuy et Fortin, de la Nouvelle-Orléans; Élie, du Port-au-Prince, île de Saint-Domingue; Young, de la Jamaïque; Griffins, de Saint-Christophe; Bain, de la Trinité; Musgrave, d'Antigues, etc., etc.

(2) Il faut voir à ce sujet les documens des D^{rs} Belloc, Raiffer, Labarbe et Rochoux, de la Guadeloupe; Romay, Roulin, Hernandez, Govin et Alech, de la Havane; Kühn, de Surinam; Guyon, de la Martinique; Jacobs, de l'île Sainte-Croix; Perkin, Tucker, Harlan et Coates, de Philadelphie; Walker, de New-York, etc., etc.

(3) M. le D^r Félix Pascalis, de New-York.

(4) Tels sont, par exemple, les D^{rs} Prost et Dorsay, de la Caroline du sud O'Conor, de l'île de la Trinité; Govin, de la Havane, etc., etc.

D'autres médecins du Nouveau-Monde ont mis impunément sur leur langue la matière du vomissement (1).

MM. les D^{rs} Raiffer et Labarbe, de la Pointe-à-Pitre, à la Guadeloupe, qui ont été témoins des travaux de M. Chervin, certifient que ce médecin a goûté et *bu très-souvent* les matières du vomissement noir contenues dans l'estomac de beaucoup de cadavres ouverts par lui, et dont le nombre s'élevait en novembre 1817 à environ cinq cents; et ils ajoutent que ni lui ni ses collaborateurs n'ont jamais éprouvé la plus légère indisposition par suite de cette dégoûtante expérience.

Enfin, les hardes qui ont servi aux malades ont paru tout aussi inoffensives que leurs personnes et leurs cadavres. D'immenses quantités de couvertures de lit, de taies d'oreillers, de draps, de matelats, d'autres objets semblables, tachés de sang, de la matière de vomissement noir et des autres évacuations, ont été touchés, maniés et lavés sans le moindre inconvénient par les employés des lazarets et des hôpitaux, ou par des particuliers (2).

Des lits où venaient de succomber des malades ont souvent été occupés, dans le plus grand état de saleté, par des personnes bien portantes ou affectées seulement de maladies légères. C'est ainsi que M. Bouquin, chirurgien à la Guadeloupe, fut un jour obligé, étant en parfaite santé, de coucher dans un lit où un officier venait de mourir de la fièvre jaune. Les draps et les matelas étaient imprégnés de sang et de la matière du vomissement noir: il n'en éprouva rien (3).

(1) Entre autres, le D^r Honoré Raiffer, de la Guadeloupe; MM. Prost et Dorsay, cités précédemment, etc., etc.

(2) Les documens des D^{rs} Lehman, médecin du lazaret de Philadelphie, et James Mease, ancien médecin du même établissement, etc., sont positifs à cet égard.

(3) MM. Belloc, Vatable, Allenet et Chopitre, de la Guadeloupe, rapportent des faits semblables.

Des individus se sont souvent vêtus des effets qui avaient servi aux malades, ont fait usage des mêmes ustensiles, ont bu dans les mêmes vases, et toujours impunément. M. Édouard Castro raconte qu'un caporal du régiment de Tarragone, qui était en garnison à la Havane, ôta un jour la chemise tout imbibée de sueur d'un homme qui venait de mourir de la fièvre jaune, et la mit sur son corps à la place de la sienne, sans en éprouver aucun accident. M. le D^r Chopitre a été témoin d'un fait absolument semblable à l'hôpital militaire de la Guadeloupe.

Tel est le précis rapide, mais fidèle, des faits contenus dans les documens des médecins non-contagionistes qui ont bien voulu motiver leur opinion en répondant aux questions de M. Chervin. Ces faits sont multipliés à l'infini, ils ont été observés sur des masses d'individus, sur des populations tout entières; mais quelque remarquables qu'ils nous aient paru pour la plupart, vous sentirez comme nous, Messieurs, que nous ne pouvions vous les présenter dans tous leurs détails sans dépasser, hors de toute mesure, les proportions ordinaires d'un rapport. Nous avons même jugé inutile de vous donner la liste complète des 483 médecins qui se sont prononcés contre le système de la contagion, en opposition avec les 48 qui l'ont adopté, ou plutôt conservé; car il ne faut pas oublier que ce système est le plus ancien, et qu'il était incontestablement dominant dans les divers états de l'Amérique, où depuis trente ans il a perdu de plus en plus de son crédit.

DEUXIÈME PARTIE

Contenant l'analyse des documens relatifs à l'Espagne.

Après avoir parcouru pendant huit années consécutives une grande partie du Nouveau-Monde, pour y recueillir des faits propres à éclairer la question de la contagion de la fièvre jaune, M. le D^f Chervin revint en Europe vers la fin de 1822, et ne tarda pas à se rendre dans le midi de l'Espagne, afin d'y continuer ses importantes investigations. L'état dans lequel se trouvait ce malheureux pays déchiré par des factions, en proie à toutes les horreurs de la guerre civile, et à la veille d'une invasion étrangère, ne semblait guère favorable à une pareille entreprise. Mais ces obstacles, qui auraient pu paraître insurmontables, n'empêchèrent pas M. Chervin de pénétrer dans la péninsule, et d'y recueillir, tant sous le gouvernement des cortès que sous celui qui lui a succédé, des faits du plus grand intérêt pour la solution de la question dont il s'agit.

Les recherches de ce médecin ont été faites, d'une part, depuis Cordoue jusqu'à Cadix, et, de l'autre, depuis Ayamonte, sur le bord de la Guadiana, jusqu'à Canet de Mar, en deça de Barcelonne. Elles embrassent par conséquent les provinces de Cordoue, Séville, Cadix, Malaga, Grenade, Murcie, Valence, l'Aragon et enfin la Catalogne. C'est en suivant à peu près le même ordre que nous allons rendre compte des nombreux documens espagnols que M. le D^f Chervin a soumis à l'examen de votre commission.

La province de Cordoue a éprouvé sa part des épidémies de fièvre
jaune qui, depuis vingt-six ans, ont si souvent ravagé le midi de
la péninsule. Mais, d'après les documens que M. Chervin a re-
cueillis sur les lieux mêmes, il paraîtrait que les preuves de con-

Cordoue.

tagion sont loin d'y avoir été aussi évidentes que le pensent plusieurs auteurs recommandables (1).

Montilla.

A Cordoue, par exemple, suivant M. le docteur don Joaquim Hidalgo, la maladie se développa, en 1804, dans les parties les plus basses, les plus populeuses, et les moins aérées de la ville, où elle resta entièrement confinée (2).

Les deux médecins titulaires de Montilla (3), déclarent, de leur côté, que la fièvre jaune fut apportée dans cette ville, en 1804, par un religieux qui vint de Malaga, et mourut peu de jours après son arrivée, laissant déjà atteints de la même maladie deux individus de sa famille; et que de ce point le mal s'étendit progressivement aux rues adjacentes, où il fit beaucoup de ravages. Mais ces médecins représentent en même temps cette partie de Montilla, par les causes d'insalubrité qu'elle renferme, comme un véritable foyer d'infection, hors duquel la maladie n'attaqua jamais personne. Parmi les faits divers de non-contagion qu'ils rapportent se trouve celui-ci: « C'est un fait constant, disent-ils, que les médecins et les
« autres personnes qui habitaient la partie saine de la ville furent
« exempts de la contagion, quoiqu'ils fussent en communication
« avec les malades. On observa la même chose, ajoutent-ils, pour
« les infirmiers et les employés des lazarets, ainsi que pour les
« conducteurs des cadavres, quoiqu'on ait su qu'ils s'étaient em-
« parés du linge et des meubles des morts, et les avaient employés
« à leur usage personnel. »

La Rambla.

M. don Pedro d'Estrada, médecin titulaire de la Rambla (4), attribue la fièvre jaune qui régna dans ce bourg, en 1804, à Al-

(1) MM. Berthe, Bally et Pariset.

(2) Voir le document qu'il a délivré à M. Chervin.

(3) MM. don José Cuello et don Joaquin Molina, dans un document fort étendu délivré à M. Chervin.

(4) Document délivré à M. Chervin.

fonse Nieto, jeune homme qui revint le 22 août de Malaga, où il avait, dit-on, touché d'une manière très-immédiate les chars qui transportaient les cadavres des individus morts de la fièvre jaune. Nieto éprouva les premières atteintes de la maladie en chemin, et quatre jours après son arrivée il fut en convalescence.

Le 9 septembre suivant, Alphonse de Castro, qui habitait une des maisons attenantes à celle de Nieto, et qui avait visité ce dernier pendant sa maladie, fut attaqué de la fièvre jaune dont il mourut le septième jour de l'invasion. A compter de cette époque, il se montra des malades dans les maisons immédiatement contiguës à celles des deux malades précédens, mais aucun dans les maisons de ces mêmes individus. Ce ne fut du reste que dans le courant du mois d'octobre que l'on commença à prendre des mesures de précaution; et malgré cela, le nombre des malades ne fut, en tout, que de soixante-dix.

Suivant don Juan de Payva Sarravia, médecin titulaire d'Ecija, la fièvre jaune ne se serait jamais montrée contagieuse dans cette ville (1). En 1804, par exemple, la plupart des infirmiers dans les hôpitaux furent exempts de la maladie. Aucun curé ne la contracta, non plus que les moines qui se vouèrent à exhorter les moribonds et recueillirent leur linge et leurs meubles. A l'exception de deux d'entre eux, les médecins en furent aussi exempts. M. de Payva-Sarravia qui, le matin, faisait la visite dans deux hôpitaux et se livrait l'après-midi aux dissections, ne cessa jamais de se bien porter, ainsi que sa famille composée de plus de vingt personnes, qui vivaient toutes sous le même toit. Le D^r don Louis Genebriera, de la Havane, témoin de la fièvre jaune qui régna à Ecija, en 1804, atteste aussi sa non-contagion.

Ecija.

Les gens de l'art que M. Chervin a consultés à la Carlotta et à Espejo, deux villages de la même province, n'ayant pas été témoins

La Carlotta
et Espejo.

(1) Document délivré à M. Chervin.

de la fièvre jaune qui a régné dans ces communes, n'ont pu lui donner des documens sur ce sujet. Ce médecin a néanmoins recueilli auprès des autorités locales des renseignemens importans qu'il a communiqués à la commission sous forme de simples notes; mais nous nous sommes abstenus d'en faire usage, pour nous en tenir rigoureusement aux faits consignés dans les documens. Nous en avons usé de même à l'égard des notes que M. Chervin nous a remises sur quelques autres points de la péninsule.

Séville.

M. le D^r Pariset représente comme très-contagieuse la fièvre jaune qui régna dans le quartier de Sainte-Croix, à Séville, en 1819 (1); néanmoins, s'il faut en croire trois documens délivrés à M. Chervin par les docteurs Chichon, Soucrampe et Palacios, cette maladie ne se serait propagée ni dans les hôpitaux, ni dans les lazarets, ni dans les maisons particulières où les malades sortis du foyer d'infection furent reçus. Un pharmacien et deux infirmiers de l'hôpital de la Sangre éprouvèrent seulement une fièvre légère que rien ne prouve avoir été la fièvre jaune, et avoir été contractée auprès des malades par contagion, attendu que ces trois individus allaient par la ville, et étaient, par conséquent, exposés aux causes générales d'infection.

La fièvre jaune parut, en 1821, dans un quartier de Triana, faubourg de Séville (2), et la maladie ne s'y montra point contagieuse. Dans le principe, beaucoup de malades quittèrent le foyer d'infection ou le Barrio-Nuevo, et se disséminèrent par tout le reste du faubourg; mais ils ne communiquèrent leur maladie à aucune des personnes qui les approchèrent et leur donnèrent des soins dans les maisons où ils furent reçus. Ces médecins citent plusieurs autres faits de non-contagion.

(1) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 20.

(2) Suivant un document fourni en commun par les D^s don Joaquin Palacios, déjà cité, don Manuel Montenegro et don Antonio Navarrette.

Deux autres médecins de Séville (1) certifient que, d'après les épidémies dont leur ville a été le théâtre depuis l'année 1800, ils ne peuvent avoir aucun doute sur le caractère contagieux de la fièvre jaune, quoiqu'ils fassent abstraction, disent-ils, de la question difficile du degré d'intensité plus ou moins grand de sa propriété contagieuse. Mais ils n'appuient leur opinion d'aucun fait particulier.

M. Pariset a publié, ainsi que la commission médicale dont il a fait partie (2), que la fièvre jaune fut introduite en 1804 dans la petite ville d'Ayamonte, à l'extrémité occidentale de la province de Séville, au moyen du fromage et du biscuit qu'un pêcheur aurait reçus en pleine mer d'un bâtiment qui sortait de Gibraltar. Ce fait n'est contredit par aucun document; mais il n'en est pas de même de ce qui suit. La maladie fut bornée à trois rues, et, d'après M. Pariset et ses collègues, ce fut par les soins et les précautions mis en usage par le M. D^r Florès proto-medico de Cadix. M. Florès déclare que les trois rues « où régna la fièvre « jaune à Ayamonte se trouvent situées dans la partie basse de la « ville, et qu'il ne mit à exécution les mesures sanitaires dont « M. Pariset fait mention que vers le milieu de novembre, » c'est-à-dire à une époque où la fièvre jaune avait déjà cessé sur plusieurs points de la Péninsule (3).

Ayamonte.

La province de Cadix est, sans contredit, celle qui a le plus souffert de la fièvre jaune. Aussi M. Chervin y a-t-il recueilli une multitude de faits très-importans. Il a soumis, entre autres, à l'examen de la commission, un grand nombre de pièces offi-

Cadix.

(1) MM. don Antonio Galan et don Pascal Vicente, dans un écrit commun remis à M. Chervin.

(2) *Observations sur la fièvre jaune*, p. 88. Voyez aussi l'*Histoire médic.*, p. 81.

(3) Voy. à ce sujet le 6^e tableau à la fin de l'ouvrage de M. Arejula.

cielles (1) relatives à la prétendue importation de cette maladie à Cadix par le navire *le Dauphin*, qui arriva dans ce port le 6 juillet 1800, venant de la Havane et de Charlestown dans la Caroline du sud. Ces documens forment la défense médico-légale de don Pablo Valiente, ancien intendant de la Havane, qui, étant revenu en Europe sur ce bâtiment, fut accusé d'avoir introduit la fièvre jaune à Cadix, arrêté pour ce fait, mis en prison, et ensuite solennellement acquitté, après une longue détention, par la Cour criminelle de Séville. Nous n'extrairons de ces nombreuses pièces que les deux faits suivans :

Il fut constaté, dans la défense de M. Valiente et de ses co-accusés, qu'avant l'arrivée du navire *le Dauphin*, il s'était déjà présenté à Cadix des cas de fièvre jaune que les médecins regardaient comme des fièvres bilieuses putrides non contagieuses, produites par des chaleurs excessives survenues à la suite de pluies abondantes. Le second fait n'est pas moins important.

La junta de santé de Cadix fut établie en 1740, et par une ordonnance du 20 juin 1743, il lui fut expressément défendu de visiter les bâtimens venant des Indes occidentales, à moins qu'ils n'eussent eu des communications suspectes dans le cours de leur traversée. En 1761 la Havane souffrit beaucoup du vomissement noir (*vomito prieto*). La junta sanitaire de Cadix, en étant informée, l'écrivit à la junta suprême, en cherchant à lui persuader que c'était une maladie contagieuse. On s'adressa au Roi en son conseil, et par une ordonnance du 21 octobre 1761 il fut déclaré que, *suyant l'expérience constante de ses ports*, le vomissement noir n'était point un mal contagieux.

Ainsi, jusqu'à l'année 1800, époque remarquable par une épidémie désastreuse, les provenances de l'Amérique espagnole étaient

(1) Cette intéressante collection a été remise à M. Chervin par don Gualberto Gonzalez, neveu de don Pablo Valiente.

admises sans quarantaine dans le port de Cadix, et à peine y voyait-on la fièvre jaune; tandis que, depuis cette époque, et malgré toutes les précautions que l'on prend contre cette maladie, elle s'est montrée presque tous les ans dans cette ville, soit sporadiquement, soit sous forme d'épidémie (1).

Suivant une réponse officielle du D^r don Jose Arrieta aux autorités supérieures de Cadix (2), la fièvre jaune qui régna à Puerto-réal en 1819, ne put en aucune manière être attribuée à l'importation, non seulement à cause des grandes précautions que la junte de santé avait prises, mais aussi en raison de la manière dont la maladie se manifesta. Dix personnes furent atteintes en même temps dans des maisons très-éloignées les unes des autres, et qui n'avaient entre elles aucune communication. On ne vit point d'ailleurs, dit M. Arrieta, cette fièvre se propager dans la même famille.

Puerto.

Les partisans de la contagion prétendent (3) que les habitans de Chipiona n'ont été préservés de [la fièvre jaune que par l'isolement; mais don Luis Rodriguez, médecin titulaire de ce bourg, attribue l'exemption dont il a joui aux avantages de sa localité et à son peu de population. Les seules précautions dont on ait fait usage ont été, dit ce médecin, de ne pas permettre aux étrangers de s'y établir, ni aux habitans de passer la nuit hors de leur domicile accoutumé (4).

Chipiona.

MM. Bally et Pariset (5) attribuent aussi à l'isolement l'immunité dont ont joui les habitans de Vejer; tandis que les deux médecins titulaires de cette commune (6) déclarent que toutes les

Vejer.

(1) Document délivré par le D^r Florès à M. Chervin.

(2) Il en a donné une copie certifiée à M. Chervin.

(3) Berthe, *Précis hist.*, p. 35. — M. Bally, *Typhus d'Amérique*, p. 431.

(4) Document délivré à M. Chervin.

(5) *Observ. sur la fièvre jaune*, p. 76. *Typhus d'Amér.*, p. 431.

(6) Don Geronimo Lopez et don Salvador de Lima.

fois que la fièvre jaune a ravagé les populations environnantes, il y a toujours eu à Vejer quelques individus atteints de cette maladie dont ils apportaient le germe du dehors, mais qu'elle ne s'est jamais communiquée par contagion, pas même à ceux qui approchaient le plus les malades.

Xérès de la Frontera.

Les médecins de Xérès de la Frontera déclarent (1) que la fièvre jaune a été importée dans leur ville toutes les fois qu'elle y a paru; mais ils omettent de donner aucune preuve détaillée de ce fait. Ils disent en même temps que cette maladie ne s'est jamais propagée dans les campagnes; que les malades qui s'y sont rendus dans le sein de leurs familles ne l'ont jamais communiquée à personne, soit qu'ils aient été rétablis, ou qu'ils soient morts avec les symptômes les plus terribles. Comment concilier ces deux assertions opposées?

Arcos.

L'apparition de la fièvre jaune à Arcos de la Frontera, qu'on a regardée comme une des plus fortes preuves de la contagion de cette maladie, offre néanmoins des circonstances contraires à cette opinion. Suivant les D^{rs} Obregon, médecin titulaire, et don José Calderon, médecin des hôpitaux civil et militaire d'Arcos (2), lorsque la fièvre jaune régna épidémiquement dans cette ville en 1800 et 1804, deux grands quartiers en furent exempts, quoique tous les habitans aient été en libre communication les uns avec les autres, et que plusieurs malades soient allés mourir dans ces mêmes quartiers. Il y avait, en 1800, sept médecins ou chirurgiens à Arcos; un seul tomba malade et mourut.

Bien que les religieux de l'ordre de Saint-François fussent nombreux, et qu'ils se livrassent tous indistinctement à l'administration des secours spirituels, un seul fut atteint de la fièvre jaune et se

(1) Dans une réponse officielle aux autorités supérieures de la province, dont ils ont donné une copie certifiée à M. Chervin.

(2) Documens délivrés à M. Chervin.

rétablit. Le médecin du lazaret, deux religieux, les infirmiers et deux autres personnes nécessaires pour le service de l'établissement, ainsi que les préposés aux enterremens, furent tous exempts de la maladie. Enfin, les personnes qui l'éprouvèrent à la campagne ne la communiquèrent à qui que ce fût.

A Médina-Sidonia, si souvent invoquée par les contagionistes (1), la maladie régna principalement dans le quartier de Saint-François, où elle commença, et dans celui de Sainte-Catherine. Ces deux quartiers sont contigus, et relativement bas. Dans le corps de la ville et dans la paroisse de Saint-Augustin, il n'y eut que quelques cas sporadiques, et le quartier de Saint-Sébastien en fut entièrement exempt.

Médina-Sidonia.

Sur six hommes de l'art domiciliés à Médina-Sidonia lors de l'épidémie, quatre furent indisposés, mais aucun ne succomba. A l'exception d'un seul qui mourut, aucun des curés ni des vicaires, qui étaient au nombre de neuf, ne fut atteint de la maladie. Il en fut de même des religieux du couvent de Saint-François, bien qu'ils aient confessé et administré les sacremens dans ce quartier et dans celui de Sainte-Catherine. Enfin les douze personnes employées à enterrer les morts furent toutes exemptes de l'épidémie (2).

D'après un document de M. le D^r Frazer, inspecteur de la santé à Gibraltar (3), la fièvre jaune serait une maladie éminemment contagieuse. Mais l'auteur y confond évidemment la contagion avec l'infection. D'un autre côté, plusieurs des faits qu'il invoque, à l'appui de son opinion, sont en opposition avec d'autres documens

(1) *Voy. M. Bally, Typhus d'Amér., p. 433. — M. Pariset, Observ. sur la fièvre jaune, p. 91. — Hist. méd. de la fièvre jaune, p. 77 et 78.*

(2) Ces faits sont certifiés par MM. Pelaez et Mena, médecins *accrédités de science et de pratique*, suivant les expressions du corrégidor qui a légalisé leur signature, au bas d'un document délivré par eux à M. Chervin.

(3) Cette pièce a été délivrée à M. Chervin.

qui ont été mis sous nos yeux. Il dit, par exemple, que la fièvre jaune fut communiquée, en 1821, aux médecins de la santé de Mahon ; tandis qu'un document dont nous parlerons plus loin établit positivement le contraire. Nous verrons également que les faits de Barcelonne, que M. le D^r Frazer regarde comme des preuves irrécusables de contagion, sont vivement contestés.

Ronda. Les faits de contagion qui auraient été observés dans la province de Malaga sont combattus par M. le D^r Chervin, de la même manière que l'ont été ceux de la province de Cadix.

On a prétendu (1), par exemple, que la fièvre jaune a été importée à Ronda, où, suivant le docteur don Pablo Velasco, médecin de cette ville, elle a régné en 1800, 1803 et 1804 (2). En 1800, la maladie fut entièrement confinée dans un petit espace où elle ne fit périr que dix-neuf personnes, quoiqu'on n'eût pris aucune précaution. M. Vélasco ajoute qu'aux trois époques que nous venons de citer, les confesseurs, les médecins, les chirurgiens et les hommes chargés des enterremens furent complètement exempts de la fièvre jaune.

Palo et Borje. M. le D^r Bally assure (3) que cette maladie a été aussi propagée à Palo et à Borje. Un document délivré à M. Chervin par le curé de Palo, le frère don Jose Enamorado, et un autre de l'alcade de Borje, adressé aux autorités supérieures de Malaga le 7 juillet 1824, attestent positivement que les personnes qui sont allés mourir de la fièvre jaune dans ces communes, n'y ont jamais communiqué la maladie à qui que ce fût.

Alhaurin de la Torre. M. Bally ajoute (4) qu'Alhaurin de la Torre, vulgairement appelé Alhaurinejo, fut exempt de l'épidémie, parce qu'on eut soin d'y

(1) M. Bally, *Typhus d'Amér.*, p. 441; et Aréjula : *Breve descripcion de la fiebre amarilla, etc.*

(2) Voir le document qu'il a donné à M. Chervin.

(3) *Typhus d'Amér.* p. 354.

(4) *Id.*, p. 442.

séparer les malades qui venaient de Malaga. M. Solero Ropero, notaire public et membre du conseil municipal de cette commune, certifie qu'une pareille séparation n'eut point lieu, du moins dans le principe, et que plusieurs personnes vinrent mourir de la fièvre jaune à Alhaurinejo sans la propager.

M. le D^r Arejula dit de son côté que durant l'épidémie de 1803, on eut grand soin de ne mettre personne dans la prison de Malaga, et que, par ce moyen, cet établissement fut exempt de la fièvre jaune (1). Don José Ponce de Léon, gouverneur de cette prison, certifie au contraire qu'il y entra, durant l'épidémie, beaucoup de prisonniers, dont il porte le nombre à cinq cents (2).

Malaga.

M. le D^r José Mendoza, de Malaga, cite différens faits en faveur de la contagion de la fièvre jaune (3). Il regarde comme une forte preuve de son caractère transmissible l'invasion qu'elle fit chez les personnes de la campagne qui, en 1803 et 1804, venaient à Malaga pendant le cours de l'épidémie.

Suivant ce médecin, la maladie s'étendit progressivement du point où elle s'était d'abord montrée aux autres parties de la ville. Il ajoute que la fièvre jaune qui, en 1804, ravageait Malaga et les endroits où il se rendit des malades sortis de cette ville, tels que Velez, Antequera, Espejo, Montilla, la Rambla, Cordoue, et Ecija, se répandit par contagion et toujours de la même manière : « Partout, dit-il, la maladie se propagea de maison en maison, « se communiquant seulement à ceux qui avaient des rapports avec « les malades, jusqu'à ce que les foyers de contagion s'étant multi- « pliés, les transmissions se multiplièrent aussi à l'infini, et la « maladie devint épidémique. » Nous avons vu que les documens recueillis par M. le D^r Chervin à Ecija, à Cordoue, à la Rambla

(1) Page 364 de son ouvrage.

(2) Document délivré à M. Chervin.

(3) Document délivré à M. Chervin.

et à Montilla, contredisent une partie des assertions de M. le D^r Mendoza.

Nous parlerons plus tard de ce qui a été dit sur l'importation de la fièvre jaune de la Havane à Malaga en 1821. Passons à Grenade.

Grenade. Au rapport du D^r don Domingo Angel, tous les cas de fièvre jaune qu'on observa à Grenade en 1804 vinrent de Malaga; de sorte que, la maladie ne s'y montra pas véritablement contagieuse. Les D^{rs} don Juan Montilla et don Augustin Garcia soutiennent, au contraire, que cette maladie fut propagée à Grenade par contagion; mais ils n'entrent dans aucun détail à cet égard (1).

Almeria. Suivant don Jose Maria Gomez, la fièvre jaune qui régna en 1804 à Almeria, dans la même province, ne fut point propagée par contagion. Un grand nombre de personnes que ce médecin cite nominativement furent atteintes de cette maladie, et ne la communiquèrent à aucun des assistans (2).

Murcie. D'après les faits contenus dans un long mémoire inédit de feu don Diego Canejo, ancien chirurgien de la marine à Carthagène, et dans un document fort étendu, délivré à M. Chervin par don Antonio Zamora, médecin de la même ville, la fièvre jaune qui a régné à diverses époques dans le royaume de Murcie ne se serait point montrée contagieuse. Ces auteurs (3) rapportent en faveur de sa non-contagion une multitude de faits très-détaillés, observés depuis l'année 1785 jusqu'à 1814, et qui sembleraient prouver que la maladie n'a été communiquée ni par les marchandises ve-

(1) Les documens de MM. Angel et Garcia ont été adressés à M. Chervin par le consul de France à Malaga; le troisième lui a été délivré à Cordoue, où demeure maintenant M. Montilla.

(2) Document délivré à M. Chervin.

(3) Nous apprenons par une note de M. Chervin que le mémoire de don Diego Canejo lui a été donné par la veuve de l'auteur, lors de son passage à Carthagène en 1814.

nant des lieux infectés, ni par les malades, ni par leurs hardes, ni par leurs cadavres. « Elle n'a pu, disent-ils, être transmise par « les contacts les plus immédiats. »

Suivant une lettre datée de Mahon le 1^{er} octobre 1810, et adressée au capitaine général de la marine à Carthagène, par le commandant du mistique de guerre n° 33, M. Fernando Domini (1), il paraît certain que ce bâtiment n'introduisit pas la fièvre jaune à Carthagène cette année-là, comme on l'a prétendu. MM. Zamora et Canejo déclarèrent en effet qu'on avait déjà observé dans cette ville plusieurs cas bien caractérisés de fièvre jaune, avant l'arrivée du mistique dans le port. Carthagène.

Don Jose Alcaraz et don Pedro Sebastia affirment, dans leur réponse à l'une des questions de M. Chervin, que la partie de la ville d'Alicante, dans le royaume de Valence, qui en 1804 se trouvait comprise entre les deux murailles qui existaient alors, ne fut point exempte de l'épidémie, ainsi que l'a publié M. le D^r Bally (2); elle fut, disent-ils, ravagée par la fièvre jaune, tout comme les autres quartiers. Ces médecins disent en outre que la maladie ne se propagea point dans les maisons de campagne des environs d'Alicante, bien qu'il s'y réfugiât beaucoup de monde de la ville, et que plusieurs individus eussent été malades de la fièvre jaune dans ces mêmes maisons. D'un autre côté, quoique les marins qui étaient sur les bâtimens mouillés dans le port vinsent à la ville toutes les fois qu'ils en avaient besoin, aucun d'eux ne contracta la maladie. Alicante.

Ici se termine ce que nous avons à dire des documens relatifs aux épidémies antérieures à celle de l'année 1821 (3). Malheu-

(1) M. Chervin a communiqué à la commission une copie certifiée de cette lettre, dont l'original existe aux archives de la marine à Carthagène.

(2) *Typhus d'Amér.*, p. 449.

(3) Nous avons fait mention précédemment de celle qui eut lieu à Séville à cette dernière époque.

reusement les bornes étroites dans lesquelles nous sommes obligés de nous renfermer nous ont à peine permis d'indiquer quelques-uns des faits de non-contagion rapportés dans les pièces dont nous avons fait l'analyse. Nous avons aussi été forcés de négliger une foule de détails qui se rattachent d'une manière plus ou moins directe à la question de la contagion en général. C'est ainsi que nous avons omis de parler de presque tous les faits relatifs à l'influence que les localités, les saisons et les grandes variations de température semblent avoir exercée sur le développement, les progrès et la terminaison des épidémies qui, depuis vingt-six ans, ont si souvent ravagé la Péninsule. Nous n'avons pas parlé non plus des points de contact que les faits consignés dans plusieurs documens tendent à établir entre la fièvre jaune et les fièvres automnales du sud de l'Espagne ; non plus que de quelques autres objets qui ont tous un rapport plus ou moins direct avec l'objet principal que M. Chervin ne perd jamais de vue. Nous nous contenterons de faire observer que la plupart des faits recueillis par ce médecin dans les provinces que nous venons de parcourir avec lui, sont d'autant plus dignes d'attention que jusqu'à présent ils n'ont point fait partie du domaine de la science. Les contagionistes ayant, pour ainsi dire, été jusqu'à ce jour les seuls explorateurs de ces contrées, les ont constamment passés sous silence, soit qu'ils ne les aient pas connus, soit qu'ils leur aient paru de trop peu d'importance pour être mentionnés.

Épidémie
de 1821.

Nous voici enfin arrivés à la mémorable épidémie de 1821, qui répandit la terreur du midi de la Péninsule espagnole jusqu'au cœur de la France, et qui fut, pour quelques-uns d'entre nous, une de ces occasions rares, mais heureuses pour l'art, où le médecin vraiment digne de ce nom peut déployer en même temps et le courage du soldat et la prudence du sage. S'il était vrai, messieurs, comme la suite des documens que nous avons à mettre au jour tendrait à le faire croire, que l'erreur a pu se glisser dans quelques

parties du récit de cette grande calamité, ce tribut payé à la faiblesse humaine aurait-il donc de quoi surprendre ? Comment ne pas concevoir, en effet, que dans une situation aussi périlleuse et des circonstances aussi graves, les affaires, les embarras, des difficultés de tout genre ont pu facilement altérer le résultat des investigations qui avaient pour objet les causes de cet épouvantable fléau ? Lorsque M. Chervin est venu plus tard, au milieu du calme qui a suivi ce temps de désastre, recueillir des renseignemens nouveaux, il a fait une chose utile, qui était le complément de la mission des médecins français. La sienne, à lui, était de rétablir l'exactitude des faits mal observés ou prématurément adoptés, mais surtout de fournir les matériaux d'une nouvelle discussion d'où ne peut manquer de jaillir la vérité. Ces documens, messieurs, que M. Chervin a recueillis avec soin, et dont nous ne pouvons vous faire connaître qu'une faible partie, sont extrêmement nombreux et pourraient former à eux seuls les élémens d'un grand ouvrage ; cela même nous met dans la nécessité de ne faire mention, dans ce rapport, que des plus importans.

Mais, avant d'aller plus loin, il ne sera pas inutile de faire connaître la marche que M. Chervin a suivie pour donner un caractère d'authenticité à toutes ces pièces. Les documens qu'il a puisés à la junte supérieure de santé de Catalogne ont été certifiés *copies conformes* par M. Ramon Garcia, secrétaire de la capitainerie, avec le *vu bon* de M. le marquis de Campo-Sagrado, capitaine-général de la province. Ceux qui lui ont été fournis par la junte municipale de santé de Barcelonne sont signés par M. Philippe Claramunt, avec le *vu bon* de M. le comte de Villemur, gouverneur de cette place, qui a également légalisé la signature des autorités de San-Gervasio et de San-Martin de Provencals. M. le baron Sermet, intendant militaire de la division française en Catalogne, a ensuite légalisé les signatures de MM. de Campo-Sagrado et de Villemur. Les documens fournis par les commu-

nautés religieuses et le clergé du diocèse de Barcelonne ont été légalisés par don Pedro Jose Avella, vicaire-général. Les signatures des ecclésiastiques de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem l'ont été par le commandeur don Nicolas Dameto, comme président de l'ordre. Enfin beaucoup d'autres de ces documens ont été légalisés par M. le marquis de la Roche-Saint-André, consul de France à Barcelonne, et un très-petit nombre des moins importants ne l'a été par personne.

Il sera bon aussi de rappeler, avant d'aborder les questions principales, qu'un convoi composé de cinquante-quatre bâtimens fit voile de la Havane pour l'Europe le 28 avril 1821. Dix-neuf de ces bâtimens étaient destinés pour Barcelonne, treize pour Cadix, quatre pour Malaga, et les dix-neuf autres pour neuf ports différens. Ces neuf derniers ports ne souffrirent point de la fièvre jaune; les trois autres l'eurent, mais à des époques et à des degrés bien différens. Deux bâtimens, originairement destinés pour d'autres ports, se rendirent à Barcelonne, qui reçut ainsi vingt-un bâtimens de ce fameux convoi. Quelques-uns de ces derniers relâchèrent à Alméria et à Tarragone, avant d'arriver à leur destination, ainsi qu'on le voit par un état officiel dressé au bureau du port de Barcelonne, et signé Rafael Mas.

MM. les membres de la commission médicale ont attribué à ce convoi l'origine de la fièvre jaune qui régna à Cadix, Malaga et Barcelonne. Ils appuient leur opinion sur des faits, et ce sont ces faits que M. le D^r Chervin s'applique à invalider au moyen des documens dont nous allons rendre compte.

Arrivée
du convoi.

La commission rapporte que le 28 avril, lors du départ du convoi, la fièvre jaune ravageait la Havane avec une férocité qu'on n'avait jamais vue (1). Mais, d'après un document que la junte de santé de Barcelonne a délivré à M. Chervin, les vingt-un bâtimens

(1) *Hist. méd., etc.*, p. 107.

qui arrivèrent dans ce port, du 12 juin au 28 juillet, auraient tous apporté *patente nette*.

La commission dit ensuite que la majeure partie des bâtimens du convoi avaient eu des malades et des morts de la fièvre jaune, durant leur traversée d'Amérique en Europe (1). Il résulte de l'état officiel précité que les vingt-un bâtimens faisant partie du convoi, qui entrèrent dans le port de Barcelonne, n'eurent, en tout, durant leur traversée de la Havane en Catalogne, que six morts, répartis sur cinq bâtimens; encore un de ces individus fut-il victime d'un accident.

La commission ajoute que, durant cette traversée, le brick *le Grand-Turc* perdit plusieurs hommes de la fièvre jaune (2), ce dont l'état officiel ne fait aucune mention.

Au rapport de messieurs les commissaires, la fièvre jaune aurait été importée, ainsi que nous l'avons déjà dit, de la Havane à Cadix (3), où elle aurait même causé de grands ravages. Mais suivant la déclaration du proto-medico, M. le D^r Florès (4), cette maladie ne se montra dans cette ville que vers la fin d'octobre, c'est-à-dire plus de quatre mois après l'admission dans ce port des bâtimens soi-disant infectés. Notez que le brick *le Grand-Turc*, que la commission regarde comme le principal introducteur de la fièvre jaune à Barcelonne, débarqua à Cadix, au commencement de juin, vingt-quatre passagers avec leurs effets, ainsi qu'il résulte de l'état officiel dont nous avons parlé.

Malaga.

Quant à la mortalité, elle ne fut à Cadix, pour toute l'année 1821, que de deux mille six cents, nombre qui est au-dessous du

(1) *Hist. méd., etc.*, p. 107.

(2) *Id.*, p. 132.

(3) *Id.*, même page.

(4) Cette déclaration se trouve dans les réponses de ce médecin aux questions de M. Chervin.

terme moyen des années où il n'y a point eu d'épidémie (1). Il y a plus; suivant un rapport officiel de la municipalité aux autorités supérieures, il ne mourut, pendant le trimestre où la fièvre jaune régna, que cent-cinquante-sept individus de *toutes affections fébriles* (2); ce qui est infiniment peu dans une population d'environ cinquante mille ames, comme celle de Cadix.

Malaga.

Suivant messieurs les membres de la commission médicale, la fièvre jaune aurait été introduite dans la ville de Malaga par les bâtimens partis de la Havane le 28 avril, et qui arrivèrent dans le courant de juin avec une patente suspecte, qui aurait été échangée pour une patente nette au départ de ces bâtimens, soit pour Barcelonne, soit pour tout autre port (3). Mais d'après un document officiel de la junte municipale de santé de Barcelonne (4), les vingt-un bâtimens faisant partie du convoi parti de la Havane, qui arrivèrent dans le port de Barcelonne, apportèrent tous leur patente nette et originelle.

Barcelonne.
Affaire du
Grand-Turc.

Messieurs les commissaires racontent qu'après l'arrivée du brick *le Grand-Turc* dans le port de Barcelonne, le 29 juin, le capitaine, M. Sagreras, fit venir à bord sa famille qui demeurait à Sitgès, et qu'à sa sortie du bâtiment où elle avait passé un ou deux jours, toute cette famille, composée de femme, enfans et une domestique, tomba malade et mourut à la Barcelonnette (5).

M. Rafael Mas, lieutenant du port, déclare (6) que la famille du capitaine du *Grand-Turc* vint en effet de Ciudadela, dans l'île de

(1) D'après un état des décès qui ont eu lieu dans cette ville depuis le 24 août de l'année 1800 jusqu'à la fin de 1822, et qui se trouve dans le *Guide de l'étranger à Cadix*, pour l'année 1823.

(2) *Journal du commerce de Cadix*, du 15 janvier 1822.

(3) *Hist. méd., etc.*, p. 113.

(4) Donné en réponse à M. Chervin.

(5) *Hist. méd., etc.*, p. 16.

(6) Dans un document qu'il a délivré à M. Chervin.

de Minorque, à bord de ce bâtiment, mais qu'elle se rembarqua à la mi-septembre, pour le lieu de sa résidence, sans avoir éprouvé la moindre indisposition.

Messieurs les commissaires ajoutent que la femme, la belle-sœur et le beau-frère du contre-maitre du brick *le Grand-Turc* vinrent ensuite à bord de ce bâtiment le 15 juillet, et que vingt-quatre heures après le beau-frère et la belle-sœur de ce marin furent atteints de la maladie, et moururent avec le vomissement noir (1).

Monsieur le lieutenant du port répond à M. Chervin, dans le document que nous venons de citer, qu'il n'a aucune connaissance de ce fait.

La commission rapporte ensuite, comme un bruit public, que de quarante personnes qui le 15 juillet montèrent à bord du *Grand-Turc* pour voir le spectacle des joutes, trente-cinq périrent peu de temps après (2).

M. Jeanroig, négociant de Barcelonne, après avoir désigné nominativement une vingtaine de personnes et indiqué plusieurs autres familles qui se trouvaient avec lui à bord du *Grand-Turc* le 15 juillet, déclare qu'aucune d'elles n'eut la fièvre jaune (3); mais on ne peut pas dire si, parmi celles qu'il s'abstient d'énumérer, quelques-unes n'auraient pas été atteintes de l'épidémie.

La commission ajoute que, bien que, dans le compte qu'elle a rendu de ses opérations, l'autorité locale ne fasse remonter les avis qu'elle eut de l'existence de la maladie dans le port de Barcelonne, qu'au 3 août, il est certain qu'elle connut le mal dès le principe, puisque dès le 26 juillet elle mettait les vaisseaux suspects en quarantaine, et faisait enlever les équipages (4). M. Jean

Date précise de
l'invasion
de la maladie.

(1) *Hist. méd., etc.*, p. 16.

(2) *Id.*, même page.

(3) Document délivré à M. Chervin.

(4) *Hist. méd., etc.*, p. 20.

Reynals, alors doyen de la municipalité, déclare formellement (1) que ce fut lui qui reçut la première nouvelle du mal, le 3 août 1821, vers les huit à neuf heures du soir; et M. le lieutenant du port dit de son côté, en réponse aux questions de M. Chervin, que les bâtimens qui étaient alors en quarantaine venaient des côtes de France et d'Italie.

Enfin, la commission rapporte que le second capitaine du brick français *la Josephine* mourut de la fièvre jaune à la Barcelonnette le 26 juillet 1821 (2); or, il résulte d'une déclaration de M. le consul de France à Barcelonne (3), que cet officier ne serait mort que le 6 août suivant.

Tel est le résumé des documens, au moyen desquels M. Chervin s'attache à invalider les preuves que MM. les commissaires ont données de l'importation de la fièvre jaune de la Havane à Cadix, à Malaga et plus particulièrement à Barcelonne.

État du port.

D'après MM. les membres de la commission médicale, le port de Barcelonne et ses environs ne répandaient en 1821 aucune mauvaise odeur, et ne présentaient aucune cause d'insalubrité capable de produire la fièvre jaune; d'où ils concluent que, puisque cette maladie s'est manifestée dans ce port, il faut nécessairement qu'elle y ait été importée (4).

Parmi les pièces officielles que M. Chervin a soumises à l'examen de votre commission, dans le but de contredire les assertions de nos honorables collègues, nous n'en citerons que deux. La première est le procès-verbal de la séance qui eut lieu à la municipalité de Barcelonne le 6 août, au sujet des maladies suspectes dans ce port. Suivant ce procès-verbal, les médecins présens à la séance auraient fait mention de l'odeur insupportable que répandait le

(1) Document délivré à M. Chervin.

(2) *Hist. méd.*, p. 18.

(3) Délivrée à M. Chervin.

(4) *Hist. méd.*, p. 6 et suiv.

canal Condal, et auraient affirmé que, si l'on n'y remédiait promptement, il en pourrait résulter de fâcheuses conséquences. La seconde pièce est une proclamation datée du 18 janvier 1822, dans laquelle le corps municipal de Barcelonne s'exprime ainsi : « De
« tous les écrits et de toutes les discussions médicales que nous
« avons vus jusqu'à ce jour, il résulte que la putréfaction des eaux
« du port ou a été l'origine ou a contribué notablement au déve-
« loppement de la maladie, de douloureuse mémoire pour notre
« patrie (1). »

Dans la vue de prouver que les causes de la maladie n'existaient pas dans le port de Barcelonne ou dans son voisinage, MM. les commissaires, ainsi que M. Audouard, citent deux faits importants. Ils disent qu'après la désinfection des navires, les équipages qu'on avait enlevés furent ramenés à bord, et que, quoiqu'ils vissent se plonger de nouveau dans l'atmosphère du port ou dans le prétendu foyer d'infection, ils n'eurent jamais de malades pendant tout le cours de l'épidémie (2). Mais ce fait serait moins remarquable si l'on en croit la déclaration de M. don Rafael Mas, lieutenant du port (3), d'où il résulterait qu'après qu'on eut purifié les bâtimens en question, cet officier, d'après un ordre de la junte supérieure de santé, ne laissa qu'un seul homme à bord de chacun d'eux, et que cet homme fut pris parmi les marins qui étaient allés en Amérique et avaient déjà éprouvé la fièvre jaune. De sorte que, sur 84 bâtimens qui sont demeurés dans le vieux port, il n'y avait en tout que 86 gardiens, peu susceptibles de recevoir les atteintes de la maladie.

Désinfection
des bâtimens
dans le port.

Messieurs les commissaires disent ensuite, d'après le récit de l'alcade de la Barcelonnette, que plus de trois cents pêcheurs qui s'étaient

Histoire des
pêcheurs.

(1) *Journal de Barcelonne*, du 19 janvier 1822.

(2) *Hist. méd.*, p. 545. — *Relation sur la fièvre jaune*, p. 383.

(3) Document remis à M. Chervin.

isolés sur le sable du port, et ne communiquaient avec la Barcelonnette que fort indirectement et pour échanger des vivres, n'eurent que quatre à cinq malades, sans avoir de morts (1). M. Chervin oppose à ce second fait un document qui a pour titre : *Notice des uniques individus qui habitèrent et couchèrent sur la plage du fond de ce port, pendant que la Barcelonnette resta isolée, et des maladies qu'ils éprouvèrent*. D'après cette notice, qui est signée par M. Rafael Mas lieutenant du port, 69 individus seulement, de tout âge et de tout sexe, auraient été campés dans cet endroit, et ils auraient eu 14 malades et 4 morts.

Barcelonnette. Messieurs les membres de la commission médicale ont également représenté la Barcelonnette comme un lieu très-sain dont le sol est une roche granitique, qui ne permet point aux eaux de séjourner (2) et de donner lieu par conséquent à la formation de miasmes pestilentiels. M. Chervin répond à une partie de cette assertion par une déclaration de M. Augustin Janez, professeur d'histoire naturelle à Barcelonne, qui porte que le sol de la Barcelonnette est entièrement sablonneux, et n'a rien de granitique, au moins jusqu'à plus de quarante pieds de profondeur au-dessous de sa surface. M. Chervin oppose encore au tableau que font Messieurs les commissaires de la salubrité de la Barcelonnette un document des médecins de la junte supérieure de santé, de la junte municipale et de l'Académie de médecine pratique de Barcelonne, dans lequel ces médecins, s'adressant aux autorités supérieures le 24 août 1821, leur disaient : « Que par sa situation, par la petitesse, l'étroitesse et
« le peu d'élévation de ses maisons et des appartemens, la Barce-
« lonnette est beaucoup plus chaude que la ville de Barcelonne,
« circonstance qui, jointe à l'indigence et à la malpropreté de

(1) *Hist. méd.*, p. 9.

(2) Première partie du rapport de la commission médicale, p. 12.

« beaucoup de familles, avait pu favoriser le développement de la
 « maladie dans ce faubourg, plutôt que dans la ville, où les mêmes
 « circonstances n'existaient pas au même degré. »

Ainsi, si l'on doit s'en rapporter aux diverses autorités médicales, dont nous avons cité les propres paroles, le port de Barcelonne et le faubourg de la Barcelonnette ne seraient pas aussi salubres qu'on l'a prétendu. Cette question ne nous a paru, au reste, que d'une médiocre importance, car aucun de vous, messieurs, n'ignore que souvent on cherche en vain les causes locales des épidémies les plus désastreuses, ou tout au moins que ces causes restant en apparence les mêmes, n'exercent leur action délétère et ne produisent leurs plus funestes effets que dans des circonstances heureusement rares, et que nous ne saurions toujours apprécier.

Il paraît, d'après le procès-verbal de la séance du 6 août, que jusqu'à ce jour l'autorité n'aurait pas eu une connaissance positive de l'existence d'une maladie suspecte dans le port de Barcelonne, et n'aurait pris par conséquent aucune mesure de précaution. Ce jour-là, M. Reynals, doyen de la municipalité, fit part des craintes fondées que l'on avait conçues les jours précédens, par suite des maladies observées dans quelques bâtimens du port, et notamment sur une polacre napolitaine. On avait aussi débarqué le même jour cinq malades, dont, suivant M. le D^r Pélicier, trois présentaient des signes presque certains de fièvre jaune. D'après ces divers renseignemens, l'autorité ordonna, entre autres mesures de précaution, la séparation immédiate des cinq bâtimens d'où l'on savait qu'il était sorti des malades, et l'isolement absolu du vieux port. Mais ce qu'il y a de fort remarquable, c'est que trois de ces cinq bâtimens ne venaient point d'Amérique, et que c'est précisément sur deux d'entre eux, un napolitain et un vénitien, qu'on aurait observé les premiers cas de maladies suspectes; ce qui ne s'accorde nullement avec les idées d'importation de la Havane par les bâtimens du convoi. Aussi les médecins présens à

Mesures
sanitaires.

cette première séance du 6 août gardèrent - ils le silence sur l'origine de la maladie.

Le 14 août (1), les médecins de la junta supérieure de santé, ceux de la junta municipale et de l'Académie de médecine pratique, se fondant sur la grande analogie qu'ils avaient remarquée entre la maladie qui venait de se manifester dans le port et la fièvre jaune d'Amérique, et sur l'arrivée, depuis deux mois, d'un grand nombre de navires venant de ce pays, déclarèrent en commun aux autorités supérieures que cette maladie était la fièvre jaune, qu'elle était exotique, que les germes en avaient été apportés de la Havane, et que les fortes chaleurs qu'il avait fait quelques jours auparavant avaient pu contribuer pour beaucoup à son développement, ainsi que l'état marécageux du port et la quantité d'immondices que les cloaques et le canal Condal y versaient. Mais ces médecins ajoutèrent que jusque - là la maladie ne s'était réellement pas montrée contagieuse, et qu'il fallait espérer qu'il en serait de même par la suite.

Le 23 août, la junta supérieure de santé de la province, répondant à deux représentations de la junta municipale de Barcelonne, l'une du 19 et l'autre du 22 du même mois, déclare qu'elle a décidé que la ville de Barcelonne et la Barcelonnette étant exemptes de contagion, on ne devait pas empêcher la libre communication des bâtimens mouillés au quai avec l'une et avec l'autre, et qu'il fallait supprimer les barrières qu'on avait élevées pour les en séparer.

En transmettant cet ordre, le 24 du même mois, à M. Rafael Mas lieutenant du port, la junta municipale ajoute qu'elle le met à sa connaissance « pour que, dans le plus bref délai, on supprime « la barrière, et qu'on mette en communication avec la Barcelonnette et la ville les bâtimens du nouveau quai qui le voudraient,

(1) Pièce imprimée et placardée à Barcelonne.

« avec la condition qu'on les expédiera avec patente nette, ainsi
« que le bureau des expéditions en est déjà prévenu. »

Ces deux documens officiels (1) semblent nous indiquer que jusqu'au 24 août, les preuves de contagion n'auraient pas été aussi évidentes qu'on l'a publié.

Le 26 août, les médecins des trois corporations qui avaient souscrit la déclaration du 14 du même mois, font connaître de nouveau leur opinion à l'autorité supérieure. Ils disent qu'il est prouvé que jusqu'au 14, toutes les personnes attaquées de la fièvre jaune à la Barcelonnette étaient venues du port, où elles l'avaient *infailliblement* contractée; mais que le 24 et le 25, il s'était présenté de nouveaux malades dont la provenance était douteuse; que cependant, comme ces malades avaient été en communication continuelle avec le port, il était vraisemblable qu'ils en venaient aussi. « Nous pouvons assurer, ajoutèrent-ils, que jus-
« qu'à présent, cette fièvre n'est pas contagieuse, puisqu'à la Bar-
« celonnette le fait est douteux, et n'est pas encore bien décidé. »

Le 28 août, le président de la junte supérieure de santé s'adressa aux cinq corporations médicales de Barcelonne, ainsi qu'aux médecins destinés au service de tous les établissemens où l'on admettait des malades atteints de la fièvre jaune, afin de savoir « si la mala-
« die qui s'était montrée dans les bâtimens du port, et que l'on
« avait observée sur quelques individus de la Barcelonnette, était
« actuellement contagieuse ou non. » Ils répondirent tous négati-
« vement. Les médecins de la junte supérieure déclarent de la ma-
« nière la plus formelle qu'ils pouvaient affirmer que, jusqu'à ce
« moment, la maladie n'avait présenté un caractère contagieux sur
« aucun point. Il résulte maintenant, ajoutent-ils, de tous ces rap-
« ports qu'actuellement la maladie en question n'est pas conta-

(1) Les originaux de ces deux pièces importantes, dont M. Chervin nous a montré les copies, existent aux archives de la junte supérieure de santé de la Catalogne.

« gieuse (1). » Leur réponse, ainsi que la plupart des autres, est datée du 29 août. Ainsi, depuis environ un mois, une maladie soi-disant exotique aurait existé dans le port de Barcelonne, et néanmoins tous les médecins qui l'ont observée auraient attesté qu'elle ne s'était point montrée décidément contagieuse.

Transmission
de la maladie
du port et de la
barcelonnette
dans la ville.

Nonobstant ces déclarations, on a prétendu que la fièvre jaune avait été importée du port et de la Barcelonnette dans la ville de Barcelonne, et qu'elle s'y était propagée par contagion. On a cité des faits à l'appui de cette opinion, et ce sont ces faits qui se trouvent contredits par les documens dont nous allons rendre compte.

Messieurs les commissaires rapportent que la fièvre jaune fut introduite le 10 août dans la rue de Las Molas, par un employé de la douane, qui revint chez lui, n° 3, sortant du brick *le Taille-Pierre*; qu'il y communiqua cette maladie à la fille de la maison, et à deux autres femmes, et que de celles-ci le mal passa bientôt à un autre étage, et ensuite à toute la rue (2).

Il résulte d'un certificat de M. Bernard Renard, propriétaire de la maison n° 3 de la rue de Las Molas, que le douanier dont il s'agit, appelé Narcisse Jove, fut effectivement atteint de la fièvre jaune au commencement d'août; mais qu'il ne la communiqua à personne, pas même à sa femme qui le soigna et coucha avec lui les deux premiers jours de sa maladie, avant qu'on le transportât à l'hôpital général, où il mourut le 5 août. Ni elle, ni deux enfans qu'ils avaient, n'éprouvèrent la plus légère indisposition qui eût rapport à l'épidémie.

Quant à la fille de la maison, elle ne tomba malade que vers le milieu de septembre, au moins cinq semaines après Narcisse Jove;

(1) Signé Pedro Vieta, Ignacio Ameller, Ignacio Carbo, Juan Lopez, Juan Francisco Bahi.

(2) *Hist. méd.*, p. 34 et 35.

et ce fut, des sept personnes qui habitaient la maison lors de la maladie de ce douanier, la seule qui fut atteinte de la fièvre jaune et en devint la victime. Jove ne communiqua pas non plus cette maladie dans l'hôpital de Sainte-Croix, puisqu'elle ne s'y montra que long-temps après sa mort, suivant un document de M. le D^r Sahuc, sur les orphelines.

Messieurs les membres de la commission médicale attribuent aussi l'introduction de la maladie dans la ville à Gabriel Roma, sellier aux encans. Suivant eux, après avoir contracté la fièvre jaune à bord d'un des bâtimens mouillés dans le port, il la communiqua aux gens de la maison qu'il habitait, et cette seule maison perdit neuf personnes (1).

Mais, d'après les registres mortuaires de la paroisse de Sainte-Marie de la mer, Gabriel Roma n'aurait été enterré que le 21 août; de sorte que le port ayant été fermé le 6 du même mois, il serait douteux que Roma ait pu contracter la maladie sur les bâtimens du port. Quoi qu'il en soit, il résulte d'un autre extrait mortuaire que Marie Toll, la première personne qui mourut ensuite dans cette maison, ne fut enterrée que le 1^{er} octobre, c'est-à-dire plus de quarante jours après Gabriel Roma, ce qui détruit toute coïncidence entre les deux événemens.

MM. les commissaires disent aussi que, dès le principe de l'épidémie, Paul Galceran, serrurier, qui demeurait sous la muraille de mer, contracta la fièvre jaune en fréquentant les navires mouillés dans le port de Barcelonne (2). M. le D^r Chervin oppose à cette assertion un extrait des registres mortuaires de la paroisse de Sainte-Marie de la mer, qui constate que Paul Galceran fut enterré le 5 de septembre 1821. De sorte qu'il s'écoula trente jours depuis la fermeture du port jusqu'à la mort de cet homme.

(1) *Hist. méd.*, p. 33.

(2) *Id.*, p. 30.

La commission médicale dit également que la fièvre jaune fut introduite dans la salle des orphelines de l'hôpital de la Croix par une sœur qui, ayant fait un voyage à la Barcelonnette, mourut peu de jours après son retour dans l'établissement où elle répandit la contagion (1). Cette transmission de la maladie est contredite par les documens des D^{rs} Salva et Sahuc, médecins de ce même hôpital. Une orpheline, nommée Jeanne-Josèphe, tomba malade avant la sœur Sébastienne Codina, dont on a voulu parler : elle mourut le 24 août, et la sœur Codina ne fut victime de la maladie que le 26 du même mois. Il résulte d'ailleurs du document du D^r Sahuc que, dans son voyage à la Barcelonnette, cette sœur n'avait pénétré dans aucune maison où il y eût des malades; que, durant sa maladie, elle ne fut ni soignée ni visitée par les orphelines, et qu'elle habitait un corps de logis tout-à-fait séparé de leur département. Il est aussi évident qu'elle ne transmet point la maladie aux autres sœurs qui logeaient avec elle, puisque ce ne fut que le 4 octobre que Manuela Codina, sœur de Sébastienne, fut victime de l'épidémie, et que la sœur infirmière qui donna ses soins à ces deux malades n'éprouva pas la plus légère indisposition.

Suivant M. le D^r Audouard, au n^o 7 de la rue des Carmes logeait un charpentier, chez lequel se retira une famille du faubourg. Celle-ci était composée de cinq membres qui périrent tous, dit-il, en septembre et vers les premiers jours d'octobre. Plusieurs membres de la famille du charpentier, ajoute ce médecin, eurent le même sort dans cet espace de temps (2). Il résulte d'un document de M. le D^r Vincent Oller, qui habite cette rue, que la famille de Joseph Llado, dont il est ici question, ne venait point de la Barcelonnette, mais de la rue neuve de la Rambla, et qu'elle ne

(1) *Hist. méd.*, p. 155.

(2) *Relation historique et médicale*, p. 331.

communica la maladie à aucune des seize personnes dont se composait la famille du charpentier Calvet, pas même à ce dernier (1), bien qu'il ait couché avec Llado les deux avant-dernières nuits de son existence, et qu'il ait été sali plusieurs fois par le vomissement noir. Les trois enfans que Llado amena avec lui de la rue neuve de la Rambla, de même que six locataires qu'il y avait dans la maison, ne furent pas malades; de sorte que les vingt-cinq habitans de la maison Calvet, où mourut Llado, jouirent tous de la plus parfaite immunité.

On a aussi prétendu que la fièvre jaune passa du faubourg dans la ville au moyen des matelas et des hardes que les fuyards emportaient avec eux. Nous verrons bientôt jusqu'à quel point ces objets sont susceptibles de transmettre la maladie, si du moins on peut s'en rapporter aux documens qui nous ont été présentés.

On a enfin attribué l'introduction et la dissémination de la fièvre Marchandises
contagiées. jaune dans la ville de Barcelonne à des marchandises contaminées. La commission médicale raconte que, dans les premiers temps de l'épidémie, une maison de commerce ayant à la Barcelonnette des magasins qui contenaient une grande quantité de laine qu'on lui avait envoyée des Antilles, et qui était probablement de la laine de Vigogne, jugea qu'il était convenable de faire transporter cette laine à Barcelonne, et que les ouvriers qui firent ce travail furent atteints et périrent presque tous de la fièvre jaune (2).

La maison de commerce dont ont voulu parler MM. les commissaires, est celle de MM. Ambroise Saforcada et compagnie. Or ces négocians déclarent, entre autres choses, dans un acte signé par trois notaires, et légalisé par M. le consul de France (3), qu'ils n'ont jamais eu de magasin à la Barcelonnette, ni en loyer ni en propriété; qu'en 1821, ils ne reçurent ni n'achetèrent aucune

(1) M. Audouard constate lui-même l'immunité du Charpentier Calvet.

(2) *Hist. méd.*, p. 36 et 129.

(3) Document délivré à M. Chervin.

espèce de laines venues par mer, et que les uniques laines qu'ils reçurent à cette époque leur vinrent par terre d'Estramadure et d'Aragon. M. Gaëtan Pereyra, contrôleur de la douane de Barcelonne, certifie en outre qu'il n'a été débarqué dans cette ville, pendant les neuf premiers mois de 1821, à la connaissance de cette douane, aucune laine venant d'Amérique.

Telle est en abrégé l'analyse des pièces les plus importantes au moyen desquelles M. Chervin s'est proposé de réfuter les preuves qu'on a voulu donner de l'introduction de la fièvre jaune dans Barcelonne. Nous allons maintenant indiquer le plus sommairement qu'il nous sera possible quelques-uns des nombreux documens au moyen desquels ce médecin cherche à établir le fait de non-contagion de la maladie dans cette cité.

La fièvre jaune
dans
Barcelonne.

Après avoir fait arriver la fièvre jaune dans Barcelonne par les différentes voies que nous venons d'indiquer, les partisans de la contagion affirment très-positivement qu'elle s'y est propagée en raison directe des communications, soit avec les malades, soit avec leurs effets, ou même avec ceux qui les approchaient, ce qui est une conséquence toute naturelle du système de l'importation; mais les faits qu'ils citent à l'appui de leur opinion sont vivement combattus dans les nouveaux documens qui vont actuellement nous occuper.

Isolement
de certains
établissements
publics.

MM. les membres de la commission médicale disent qu'une vigilance *continuelle et rigoureuse* a prévenu la contagion dans la maison de Charité, dans celle des Orphelins, et dans les dépôts de mendicité de Barcelonne (1).

Maison
de charité.

D'après M. Alberto Pujol, secrétaire du conseil d'administration de la maison de Charité, les médecins, le directeur et les employés demeuraient en ville et entraient tous les jours dans l'établissement. Les frères quêteurs de la maison parcouraient tous les quartiers

(1) *Hist. méd.*, p. 44.

de la ville pour y recueillir des aumônes. D'autres personnes sortaient également pour acheter tout ce qui était nécessaire à la subsistance des pauvres, etc. Si ces faits sont vrais, on ne peut pas dire que ce soit là une vigilance *continuelle et rigoureuse*.

Suivant deux autres documens, l'un de M. François Pujol, qui était prier de l'hôpital des Orphelins en 1821, et l'autre de M. Joaquin Ricon, son successeur dans la même place, cet établissement n'aurait point été isolé, comme on l'a dit. M. Pujol certifie qu'il sortait tous les jours de cet hôpital, où il demeurait, pour administrer les sacremens aux malades de la paroisse Saint-Michel, assister aux enterremens, etc.; qu'après avoir rempli ces devoirs, il venait prendre ses repas à l'hôpital des Orphelins et mangeait avec eux; que, parmi ces enfans, les garçons allaient journellement en ville pour faire diverses commissions; que les jeunes filles lavèrent, entre autres, le linge de plusieurs ecclésiastiques malades ou morts de la fièvre jaune; qu'elles allaient se confesser et communier à la paroisse Saint-Jacques, située au centre de la ville; enfin, que tous les orphelins recevaient des visites comme par le passé.

Maison
des orphelins.

M. Ricon ajoute à ce qui précède que le père Maurice, l'un des confesseurs des malades de la fièvre jaune à l'hôpital du Séminaire, avait coutume, en sortant de cet établissement les après-midi, d'entrer dans l'hospice des Orphelins pour encourager et consoler ceux d'entre eux dont la fièvre jaune venait de faire mourir un parent ou un bienfaiteur. Malgré tout cela, il n'y eut pas un seul exemple de cette maladie dans cet hospice.

Des choses absolument semblables se seraient passées dans la maison de la Miséricorde ou dépôt de mendicité. M. Jean Sala, chapelain et prier de cet établissement, et la mère Thérèse de San-Estevan, présidente, attestent que les communications habituelles de cet hospice avec la ville ne furent point interrompues durant l'épidémie; et, en preuve de cette assertion, ils citent un

Dépôt
de mendicité.

grand nombre de faits particuliers. Par exemple, M. Sala confessait et administrait les sacremens à beaucoup de malades dans différens quartiers de la ville; il venait ensuite, en rentrant dans la maison de la Miséricorde, se mêler sans réserve à plus de trois cents personnes qui se trouvaient dans cet hospice. Néanmoins, ni lui ni aucune de ces personnes, dont un grand nombre allaient fréquemment en ville, n'éprouvèrent la plus légère atteinte de l'épidémie.

Isolement
des
communautés.

Suivant MM. les membres de la commission, différens couvens de femmes eurent le rare bonheur d'échapper à la contagion, en s'interdisant toute espèce de relation avec les gens du dehors (1). Ils placent dans cette catégorie les couvens des Capucines, des Anges, de Sainte-Thérèse, des Hiéronymites, des Carmélites, et de Saint-Jean-de-Jérusalem. Mais les supérieures des cinq premiers attestent toutes de la manière la plus positive qu'elles furent en communication avec la ville de Barcelonne durant l'épidémie comme dans tous les autres temps. Par exemple, M. François Parez, chapelain des Capucines, et la mère abbesse Pauline Casadès, certifient que les religieuses de ce couvent n'avaient, comme par le passé, d'autres alimens que ceux que leurs frères mendiaient dans les différens lieux de la ville, et jusque dans les maisons des contagiés. La prieure du couvent des Anges, madame Maria Dominga Sisternès, affirme qu'à dater du mois de septembre, et durant les plus grands ravages de l'épidémie, ses religieuses ont distribué chaque jour une eau réputée spécifique contre la fièvre jaune, à un très-grand nombre de personnes de tout sexe et de tout âge, les unes bien portantes, les autres malades, etc. M. Mariano Nadal, commissaire du quartier, et M^{me} Marie Barbara de Saint-Jean-de-la-Croix, supérieure des religieuses carmélites déchaussées, ou de Sainte-Thérèse, certifient également que durant

(1) *Hist. méd.*, p. 498.

l'épidémie les religieuses de ce couvent n'observèrent les règles d'isolement qui leur sont prescrites que jusqu'au 29 septembre, jour où l'on commença à préparer dans le monastère des soupes pour les pauvres; mais que, à dater de cette époque, dix à vingt personnes de la ville venaient chaque jour aider huit à dix religieuses à préparer ces soupes, etc.

D'ailleurs les différentes personnes que leurs fonctions appelaient dans les cinq couvens que nous venons de citer, telles que médecins, chirurgiens, aumôniers confesseurs, pourvoyeuses, etc., y allaient toutes les fois que cela était nécessaire, et souvent s'y rendirent immédiatement après avoir visité des malades atteints de l'épidémie, tant en ville que dans les hôpitaux. Malgré cela, il n'y eut pas un seul cas de fièvre jaune.

Les supérieures des couvens de Sainte-Élisabeth, de Valldoncella et des Minimes déchaussées, attestent également que durant l'épidémie on admettait dans ces trois couvens, comme en tout autre temps, les médecins, les parens des religieuses, les marchandes, etc., et que, malgré toutes ces communications, on n'y observa point la maladie régnante.

D'où il suit que les huit communautés religieuses que nous venons de citer n'auraient point eu recours à l'isolement. Ainsi, des six qui seules ont été mentionnées par la commission, cinq n'auraient réellement pas été isolées. Il paraît que la sixième l'a été; car M^{me} Walls d'Antillon, prieure du couvent de Saint-Jean-de-Jérusalem, déclare qu'elle empêcha rigoureusement toute espèce de communication de ce couvent avec la ville; et c'est à cette mesure et à la divine providence que madame la prieure attribue l'immunité de son couvent (1).

La commission médicale rapporte que les élèves externes portèrent la fièvre jaune dans le couvent de l'Enseignement (2). M. le

(1) Certificat délivré à M. Chervin.

(2) *Hist. méd.*, p. 499.

docteur Audouard y fait au contraire pénétrer la maladie par une fenêtre (1); et la mère Madeleine Noguera, une des religieuses de ce couvent, attribue cette fièvre à un matelas infecté qu'un voisin aurait placé sur une terrasse près de la cellule de la première malade (2). Quoi qu'il en soit, les faits rapportés avec beaucoup de détails par la mère Noguera nous apprennent que les personnes qui, dans ce couvent, eurent le plus de rapports avec les malades ne furent pas celles qui souffrirent le plus de l'épidémie.

Prison de
Barcelonne.

La commission affirme encore que la fièvre jaune ne pénétra pas dans la prison de Barcelonne, grâce à l'habileté et à la prévoyance de ses administrateurs (3). Mais M. le docteur Mayner, médecin de cet établissement, certifie qu'il y eut trois cas de fièvre jaune dans la prison, et que, durant tout le cours de l'épidémie, on y jeta les individus arrêtés comme voleurs dans les différens quartiers de la ville.

Hôpital mili-
taire.

MM. les commissaires assurent aussi que les militaires atteints de la maladie épidémique furent traités dans un local tout-à-fait isolé; que des factionnaires faisaient éloigner avec soin tous ceux qui en approchaient, et que, par ce moyen, ces malades ne communiquèrent point la maladie aux autres départemens de l'hôpital militaire (4). Don Jose Riera, aumônier de cet établissement, certifie au contraire que, malgré la précaution d'isoler complètement la salle où étaient les malades atteints de la fièvre jaune et les infirmiers qui s'y trouvaient attachés, on vit la maladie se propager dans les autres parties de cet hôpital.

Citadelle.

On lit dans le rapport de la commission médicale que l'on ne compta dans la citadelle de Barcelonne qu'un petit nombre de

(1) *Relation hist. et méd.*, p. 339 et 364.

(2) Document délivré par cette religieuse.

(3) *Hist. méd.*, p. 161 et 144.

(4) *Id.*, p. 160.

maladies pendant toute la durée de l'épidémie, grâce à l'isolement de la garnison, et qu'on n'a point constaté qu'aucune de ces maladies fût la fièvre jaune (1). D'après un document de M. François Borrás, chirurgien-major de la citadelle, la fièvre jaune attaqua treize ou quatorze criminels détenus dans ce fort, mais qui venaient chaque jour à la ville prendre des provisions, ainsi que le garde-magasin, qui était obligé d'avoir des communications fréquentes avec les habitans de Barcelonne. M. Domingo Rodès, chirurgien adjoint au docteur Borrás, porte à quatorze ou quinze le nombre des criminels qui furent atteints de la fièvre jaune dans la citadelle, et envoyés de suite à l'hôpital militaire, sans compter, ajoute-t-il, quelques soldats de la garnison qui éprouvèrent le même sort.

Ainsi, ni la prison de Barcelonne, ni l'hôpital militaire, ni la citadelle, n'auraient été exempts de la fièvre jaune, comme on l'a prétendu; nous voyons au contraire que d'autres établissemens qui ont eu des communications avec Barcelonne et ses habitans, durant tout le cours de l'épidémie, n'auraient pas souffert le moins du monde. Tel est, par exemple, le couvent des Béates dominicaines. Ces religieuses, au nombre de dix-huit, tenaient une école qui ne fut pas fermée un seul jour, et, malgré cela, la communauté jouit de l'immunité la plus parfaite (2).

MM. les membres de la commission médicale donnent à entendre que les médecins, les chirurgiens et les pharmaciens de Barcelonne furent frappés de la fièvre jaune en proportion de leur zèle à soigner les malades (3). M. Chervin oppose à cette insinuation quatorze documens qui lui ont été délivrés par quinze médecins et chirurgiens non contagionistes de cette ville (4). Ces documens

(1) *Hist. méd.*, p. 145.

(2) D'après le document délivré par la supérieure à M. Chervin.

(3) *Hist. méd.*, p. 41 et 494.

(4) Ce sont MM. Francisco Salva, Manuel Duran, Jean Lopez, Francisco Piguilhem, Vicente Oller, Raymundo Duran; Mariano Mir, Pablo Oller, Juan-Baptista

sont les réponses qu'ils ont faites à une série de questions que M. Chervin leur avait adressées, et il en résulte que ces hommes de l'art auraient donné, pendant plus de trois mois, des soins à un grand nombre d'individus atteints de la fièvre jaune, soit dans Barcelonne, soit à la Barcelonnette, ainsi que dans divers établissemens publics où les malades étaient reçus, et que, malgré de si fréquentes communications avec les mourans et les morts, trois de ces médecins seulement auraient été frappés de la maladie régnante, savoir : les docteurs Campmany et Juanich à la Barcelonnette, et le docteur Lopez dans la ville de Barcelonne où il habitait un quartier qui souffrit beaucoup de l'épidémie. Ces quinze médecins n'avaient pris néanmoins aucune précaution efficace contre la contagion, si ce n'est qu'à compter du 4 octobre les docteurs Piguilhem et Lopez allaient ordinairement coucher chaque soir à la campagne et rentraient le lendemain de bonne heure dans la ville. Les familles de ces médecins furent elles-mêmes presque toutes exemptes de l'épidémie, bien qu'elles communiquassent librement, non seulement avec eux, mais encore avec les nombreux malades qui chaque jour venaient les consulter, ou chercher des certificats pour entrer à l'hôpital du Séminaire. Les quatorze documents dont nous venons de parler contiennent en outre une foule de faits, de détails d'un grand intérêt, mais que nous sommes forcés de passer sous silence.

Pharmaciens. Suivant la commission médicale, l'épidémie a pu moissonner largement dans les pharmacies de Barcelonne, à cause de l'affluence de ceux qui venaient prendre des médicamens, et qui étaient, eux et leurs habits, imprégnés, saturés des miasmes qu'ils recevaient

Foix, Antonio Mayner, Ignacio Porta, Jose Calveras, Salvador Campmany, Buenaventura Sahuc, Francisco Juanich. L'opinion de ces médecins se trouve aussi exprimée dans le manifeste publié à Barcelonne en 1822, dans le *Dictamen acerca el origen, etc.*, et dans une brochure de M. Pablo Oller.

des malades (1). D'après une note non signée, mais qui paraît écrite de la main de M. Augustin Yanès, pharmacien de cette ville (2), il y avait en 1821 dans Barcelonne et à la Barcelonnette une quarantaine de pharmacies, y compris celles des deux hôpitaux civil et militaire, dans la totalité desquelles six maîtres pharmaciens seulement et huit aides furent victimes de la fièvre jaune. On estime que ces pharmacies ont dû fournir des médicamens à trente mille malades.

Suivant la commission médicale, les confesseurs furent extrêmement maltraités, parce qu'ils étaient obligés de s'approcher de la bouche des malades, et de se trouver sous le courant des émanations délétères sortant des profondeurs de la poitrine des mourans (3). M. Chervin a soumis à l'examen de votre commission divers documens dont l'objet est d'infirmer cette assertion de MM. les commissaires. Par exemple, le frère Thomas Lluís, prieur des servites, certifie que les religieux de son couvent assistèrent au spirituel un grand nombre de malades dans leurs propres maisons, où quelques-uns de ces ecclésiastiques couchaient et mangeaient, et qu'aucun d'eux n'éprouva la moindre atteinte de la maladie régnante. Le frère Lluís ajoute qu'il en fut de même pour un de ses religieux qui fut employé, pendant l'espace de deux mois, comme coadjuteur dans l'administration des sacremens à l'hôpital du Séminaire.

Confesseurs.

M. François Roguer, vicaire perpétuel (4) de la paroisse de Sainte-Marie-de-la-Mer (*intra muros*), certifie que des six ecclé-

(1) *Hist. méd.*, p. 503.

(2) Nous nous sommes assurés de l'identité de l'écriture en la confrontant avec celle d'un document légalisé du même auteur.

(3) *Hist. méd.*, p. 39, 40, 494 et 495.

(4) D'après une note de M. Chervin, c'est le titre que prend le curé de la paroisse de Sainte-Marie-de-la-Mer. Ce document n'est point légalisé comme les autres, M. Chervin ne l'ayant reçu, nous a-t-il dit, que la veille de son départ de Barcelonne.

siastiques qui administrèrent les sacremens dans cette paroisse, le seul Paul Viñès mourut contagié, et qu'aucun des cinq autres ne tomba malade.

Les ecclésiastiques de la communauté de Saint-Jean-de-Jérusalem certifient (1) que trois membres de cette communauté ont porté les secours de la religion à une partie des victimes de l'épidémie; que ces trois individus ont eu plusieurs fois leurs vêtemens, même la figure et les mains souillés par la matière du vomissement noir; qu'à toute heure, dans les maisons particulières, dans les hôpitaux, et partout, ils ont confessé et administré les sacremens, et que ni eux ni les autres membres de la communauté, n'ont éprouvé la plus légère atteinte de l'épidémie. Nous trouvons encore dans les documens que nous avons examinés d'autres faits de la même nature.

Garde-
malades.

MM. les commissaires disent aussi qu'il est peu de garde-malades dans les maisons particulières qui n'aient essuyé la fièvre jaune; et ils ajoutent que c'était presque toujours immédiatement après la mort des malades qu'en étaient atteints ceux qui les soignaient (2). Cette assertion est également combattue par plusieurs des documens recueillis par M. Chervin. M. Joseph Astor, qui était commissaire de quartier, rue de Moncada, en 1821, certifie que, sur cent cinquante infirmiers qu'il eut occasion de placer dans les maisons particulières, durant l'épidémie, il n'en mourut que le tiers au plus; et que ceux qui succombèrent furent presque tous attaqués dans le mois de novembre, ce qui fait croire à M. Astor que l'extrême fatigue eut la plus grande part à leur mort. Il résulterait de là que ces garde-malades de profession n'auraient pas beaucoup plus souffert de l'épidémie que la masse des habitans de Barcelonne. M. le D^r Vincent Oller fait aussi mention des infirmiers

(1) Dans un document délivré à M. Chervin.

(2) *Hist. méd.*, p. 494.

de différentes communautés religieuses qui donnèrent des soins aux religieux atteints de la fièvre jaune dans leurs couvens respectifs, sans éprouver la moindre indisposition.

Madame Rose Joffre, sage-femme de la ville de Barcelonne, certifie de son côté que, durant tout le temps de l'épidémie, elle accoucha plus de cent cinquante femmes atteintes de la fièvre jaune, et que ni elle, ni sa famille, qui se composait de six personnes avec lesquelles elle communiquait sans cesse, n'éprouvèrent pas la moindre altération dans leur santé. Suivant M. le D^r Juanich, madame Hado et sa fille, de la Barcelonnette, qui exercèrent également la profession de sages-femmes durant le cours de l'épidémie, ne furent jamais malades; et de neuf personnes dont se composait leur famille, deux seulement furent atteintes de la maladie régnante, et une en mourut. Les documens que nous avons sous les yeux contiennent une multitude de faits analogues.

Au rapport de MM. les commissaires, il n'est peut-être pas une seule maison où la fièvre jaune, introduite une première fois, ne se soit communiquée successivement à un second individu, à un troisième, un quatrième, un cinquième, et ainsi de suite jusqu'à des nombres effrayans (1). Pour montrer combien cette assertion est exagérée, M. Chervin nous a communiqué un document de M. le D^r Mariano Mir, qui nous apprend que ce médecin seul a vu dans sa pratique trente-sept maisons où il n'y eut pas plus d'un malade dans chacune d'elles, sans que la maladie se communiquât aux assistans ni à aucune des autres personnes de la famille, et quoique le nombre des individus qui habitaient ces maisons fût au moins de trois ou de quatre. M. Mir en donne une longue liste et les désigne par les rues où elles se trouvaient situées.

Suivant la commission médicale, ce qui donnait de la force et des aîles au mal, c'était le mélange et le rapprochement entre les

(1) *Hist. méd.*, p. 31.

hommes (1). Il semblerait, d'après ce principe, que les quartiers de la ville qui, durant l'épidémie, étaient fréquentés par une grande affluence de personnes, auraient dû souffrir en proportion; et cependant M. le D^r Foix assure (2) qu'il ne mourut que trente-cinq personnes de l'épidémie dans les deux rangées de maisons qui bordent toute la partie de la Rambla où se tient journallement le marché public le plus central et le plus fréquenté.

Effets
contagiés.

MM. les commissaires regardent la transmission de la fièvre jaune au moyen des effets, linge, vêtemens, draps, couvertures, matelas, etc., comme une chose démontrée avec la dernière évidence (3). Mais les nombreux documens que M. le D^r Chervin a rassemblés sur ce sujet sont entièrement contraires à une pareille proposition. Six maîtres matelassiers de Barcelonne (4) certifient :

1^o Que, durant l'épidémie, ils ont lavé par eux-mêmes, ou fait laver par leurs familles ou par des ouvriers, au lavoir du lazaret situé à une certaine distance de la ville, de 8 à 10,000 matelas, et un nombre proportionné d'oreillers, de draps, de rideaux, de capotes et autres effets de même nature qui avaient servi à l'usage immédiat des contagiés;

2^o Que ces effets étaient souvent souillés de sang, de la matière noire des vomissemens, et d'excrémens;

3^o Que fréquemment les charretiers qui les conduisaient au lavoir les avaient retirés de dessous les cadavres encore chauds;

4^o Que les individus chargés du lavage de ces effets se couchaient sur les matelas encore souillés, dormaient dessus, s'en servaient comme de tables pour manger; qu'ils en touchaient continuellement toutes les parties; et que néanmoins, pas un de ces ouvriers,

(1) *Hist. méd.*, p. 39.

(2) Dans un document délivré à M. Chervin.

(3) *Hist. méd.*, p. 100 et autres.

(4) Savoir : *Joseph Riera père, Joseph Riera fils, Augustin Vinal, Sigismond Sola, Joseph Sola, et André Ricard.*

pas une des femmes qui blanchissaient les draps, les rideaux, les toiles, pas un des charretiers dont il vient d'être parlé, ni aucune personne faisant partie des familles des six maîtres matelassiers qui ont donné les certificats, n'a été malade pendant l'épidémie, à l'exception toutefois de trois ou quatre individus qui se sont trouvés momentanément indisposés, seulement par suite d'une fatigue à laquelle ils n'étaient point accoutumés.

D'autres maîtres matelassiers (1) attestent des faits analogues, et relèvent en outre des erreurs graves dans lesquelles serait tombé M. le D^r. Audouard au sujet de leurs familles, et de la laine de M. Saforcada; laine qui, suivant la déclaration de ce négociant (2), ne fut point vendue aux matelassiers et ne leur communiqua point la fièvre jaune, ainsi que ce médecin l'a publié (3). Il y a plus : les deux Garriga, père et fils, déclarent d'une manière formelle que, loin d'avoir été victimes de la fièvre jaune en 1821, comme le prétend M. Audouard, pour avoir fabriqué des matelas avec de la laine sortie des magasins de M. Saforcada, ils n'ont au contraire jamais touché cette laine, et qu'ils ont été exempts de la fièvre jaune, ainsi que leur famille composée de sept individus.

Enfin, suivant messieurs les membres de la commission médicale, six hommes et deux femmes de la rue d'En-Gignas, tous matelassiers, en rebattant les matelas de gens qui avaient eu la fièvre jaune, l'auraient eux-mêmes contractée et seraient tous morts (4). M. Joseph Riera, prud'homme de la corporation des matelassiers de la ville de Barcelonne en 1821, certifie qu'il n'y avait aucun matelassier dans la rue d'En-Gignas cette même année, et que ceux qui habitaient les rues voisines ou furent exempts de

(1) Tels que Joseph Badia, Gaspard Bilajelin, Christophe Mora, etc.

(2) Consignée dans un document délivré à M. Chervin.

(3) *Relation hist. et méd.*, p. 355.

(4) *Hist. méd.*, p. 85.

l'épidémie, ou en furent au contraire attaqués sans avoir lavé ni touché des matelas qui eussent servi aux contagiés (1).

Ici se termine tout ce qu'il nous est possible de dire dans un rapport sur les documens au moyen desquels M. Chervin cherche à établir que la fièvre jaune ne fut point contagieuse dans la ville de Barcelonne. Nous avons été obligés de passer sous silence un grand nombre d'autres pièces qui tendent toutes au même but, et qui ont principalement pour objet de signaler des erreurs qui auraient été commises par les historiens de la mémorable épidémie de 1821. Nous allons maintenant nous occuper des documens relatifs aux exportations de la maladie hors de la grande cité, où elle avait causé tant de désastres.

Exportation de
la fièvre jaune
hors de
Barcelonne.

Suivant toujours la même marche, M. Chervin s'attache à prouver, par les documens de toute espèce qu'il lui a été possible de recueillir, que la fièvre jaune ne fut point exportée de cette dernière ville dans divers endroits plus ou moins éloignés, ainsi qu'on l'a prétendu. C'est par cette dernière partie des recherches de ce médecin que nous terminerons notre rapport qui, malgré tout ce que nous avons fait pour nous restreindre, est déjà trop étendu. Les faits d'exportation que nous allons examiner maintenant, sont d'autant plus importans, qu'ils sont en plus petit nombre; ce qui est déjà digne de remarque, car on est tenté de se demander comment ils n'ont pas été observés par milliers.

Sarria.

Messieurs les commissaires rapportent (2) qu'après avoir contracté la fièvre jaune auprès d'un malade, à Barcelonne, M. le Dr. Fabregas, de Sarria, communiqua cette maladie à sa femme, qui n'avait point quitté cette dernière ville. Mais il paraît que M. Fabregas ne vit aucun malade à Barcelonne, et qu'il ne fut pas le premier attaqué de la fièvre jaune, mais bien sa femme, qui, quelques jours

(1) Document délivré à M. Chervin.

(2) *Hist. méd.*, p. 50.

avant de tomber malade, avait fait plusieurs voyages dans cette ville. C'est au moins ce qui résulterait d'un document du curé de Saria, don Francisco Collell, et du D^r. don Juan Lopez, de Barcelonne. Le curé de Sarria certifie en outre qu'il mourut dans la ville dix huit individus de la fièvre jaune, mais aucun qui n'eût été à Barcelonne (1).

Suivant messieurs les membres de la commission médicale, après avoir pris le germe de la fièvre jaune dans le port de Barcelonne, le jeune Llauger l'aurait transmise à sa mère qui habitait Canet-de-Mar (2), et n'avait point été dans la ville (3). Or il est dit dans un rapport officiel (4), fait à l'académie de médecine pratique de Barcelonne le 19 août, par don Rafael Nadal sous-inspecteur des épidémies, que cette femme avait été à Barcelonne douze jours avant l'arrivée de son fils, et qu'elle y était même entrée dans plusieurs bâtimens de Canet-de-Mar.

La junta supérieure de santé de Catalogne déclare d'ailleurs, dans sa proclamation du 2 septembre, que la fièvre jaune ne s'est point montrée contagieuse à Canet-de-Mar (5). Les médecins des deux juntas de santé et de l'académie de médecine pratique disent la même chose dans leur rapport du 26 août aux autorités supérieures de la province (6).

D'après le récit de messieurs les commissaires, un homme du Xlot, près de Barcelonne, aurait reçu la contagion en remuant et

Le Xlot.

(1) La signature de M. Collell est légalisée par M. le vicaire-général Avella, et celle du D^r Lopez, par le consul de France à Barcelonne.

(2) *Hist. méd.*, p. 51.

(3) Même ouvrage, p. 411.

(4) Voir la copie certifiée de ce rapport, dont l'original existe aux archives de la Junta supérieure de santé.

(5) Voir le *Journal de Barcelonne* du 3 septembre 1821.

(6) Ce rapport se trouve à la junta supérieure de santé qui en a délivré une copie certifiée à M. Chervin.

lavant des matelas qui auraient servi à des malades atteints de la fièvre jaune (1).

Mais d'après une déclaration de M. Alexis Masberenguer (2), secrétaire de la municipalité du Xlot, Jacques Majoral, dont il s'agit, n'avait lavé aucun matelas avant de tomber malade : il allait journellement à Barcelonne, et ne communiqua sa maladie à personne au Xlot.

Sans.

La commission assure aussi qu'un habitant de Sans, nommé Antoine Céléric, ayant contracté la fièvre jaune dans un voyage qu'il fit à Barcelonne, communiqua cette maladie à sa femme (3), qui, suivant M. Audouard, depuis plus de six mois n'avait pas mis les pieds dans cette ville (4). Mais le curé de Sans, don Fausto Villalonga, certifie que M^{me} Salarich (et non Céléric) allait au contraire fréquemment à Barcelonne durant l'épidémie, et que, ni elle ni son mari ne communiquèrent l'épidémie à personne.

San-Gervasio.

Messieurs les commissaires rapportent que deux d'entre eux, MM. Bally et Pariset, reçurent la fièvre jaune d'un Piémontais nommé Schierano, qu'ils visitèrent à San-Gervasio le 24 octobre (5). Quoi qu'il en puisse être de ce fait, il résulte de trois documens qui ont été délivrés à M. Chervin, l'un par la municipalité de San-Gervasio, l'autre par don Antonio Comas, qui était alcade de ce village en 1821, et le troisième par MM. Audifredi et Giacomotti, que six autres Piémontais qui habitaient le même appartement que M. Schierano, et le visitaient tous les jours, ainsi que plusieurs de leurs amis, n'éprouvèrent aucune indisposition, pas même M. Patrucco, qui le soignait plus particulièrement la nuit et le jour.

(1) *Hist. méd.*, p. 86.

(2) Délivrée à M. Chervin, et légalisée par les autorités espagnoles et françaises de Barcelonne.

(3) *Hist. méd.*, p. 50.

(4) *Relation de la fièvre jaune, etc.*, p. 352.

(5) *Hist. méd.*, p. 49.

Durant tout le cours de la maladie de M. Schierano, l'autorité ne prit aucune mesure de précaution. Il en fut de même après sa mort, si ce n'est pour quelques heures seulement. Suivant la municipalité de San-Gervasio, M. Schierano fut enterré dans le cimetière de cette paroisse, avec beaucoup de pompe et un grand concours de monde, sans que la maladie se soit communiquée à personne.

Ainsi la plupart des cas de transmission de la fièvre jaune dans les environs de Barcelonne, allégués comme preuves de contagion, sont plus ou moins combattus par les documens que possède M. Chervin. Il y a plus, ces documens prouveraient au contraire que des individus atteints de la fièvre jaune sont allés mourir dans des villages voisins de Barcelonne, sans y communiquer la maladie une seule fois. Remarquez que ces malades ont dû être en grand nombre, puisqu'à Sarria seulement il en est mort dix-huit, suivant le certificat de M. Collell, précédemment cité. Un certain nombre de ces personnes se trouvaient cependant dans les circonstances les plus favorables pour développer la contagion, puisque, d'après les D^{rs} Lopez, Graells et Petit (1), plusieurs de ces malades étaient dans de très-petites chambres, au milieu de familles nombreuses, et couchaient même avec leurs parens, qu'ils ont couverts maintes fois de la matière du vomissement noir.

Quant à l'importation de la fièvre jaune de Barcelonne à Tortose par Salvador Curto, si l'on doit en croire les pièces qui ont été mises sous nos yeux, le récit qu'on en a fait ne serait pas moins exempt d'erreur que celui des autres cas semblables. En effet, suivant la commission médicale, cet homme arriva devant Tortose dans la nuit du 5 au 6 août. Il était malade *dès la mer*; on le débarque, on le porte chez lui; il est soigné par un de ses frères; au bout de très-peu d'heures il rend le dernier soupir, et devient ainsi la source d'une terrible épidémie (2). Mais il résulterait d'un

Tortose.

(1) Documens délivrés à M. Chervin.

(2) *Hist. méd.*, p. 54.

document que le commandant du port de Tortose, M. Domingo Fédérici, a délivré à M. Chervin, que Salvador Curto arriva à Tortose le 4 août; il n'est pas fait mention qu'il fût malade. On voit ensuite, par une liste authentique des premiers morts de la fièvre jaune à Tortose (1), que Salvador Curto, savonnier, ne mourut que le 11 août; son frère Antonio, le 24 du même mois; et le chef de la fabrique de savon, M. Ribas, le 3 septembre seulement.

Asco.

MM. les commissaires disent ensuite que la fièvre jaune fut portée à Asco par un domestique qui, étant allé chercher un cheval à Tortose, en revint avec cette maladie; qu'il la donna à son maître, et fut ainsi la cause première de l'épidémie (2). Mais la municipalité d'Asco certifie (3) qu'à son retour de Tortose avec le cheval en question, Ignace-Baptiste alla vendanger à Villeneuve de Sitgès, distant d'une vingtaine de lieues, qu'il y resta huit à dix jours, revint à Asco un peu indisposé, et se rendit chez lui où il tomba malade, et mourut le 17 septembre, après avoir été soigné par sa femme et sa fille auxquelles il ne communiqua point sa maladie.

Quant à la reproduction de la fièvre jaune à Asco par quatre voleurs, dans une maison abandonnée dont les maîtres auraient péri, cette communication est entièrement contredite par un rapport officiel de M. Miguel Suñer, président de la junta de santé de ce bourg, au chef politique de la province, rapport duquel il résulte qu'il n'est point entré de voleurs dans la maison qui aurait été contagée.

MM. les membres de la commission médicale assurent également que la fièvre jaune fut importée et propagée par contagion à Nonaspe dans l'Aragon (4). La municipalité et la junta de santé de

(1) Cette liste a été délivrée à M. Chervin par le curé don Vicente Llobregat.

(2) *Hist. méd.*, p. 59.

(3) Dans un document délivré à M. Chervin.

(4) *Hist. méd.*, p. 73.

cette commune certifiant au contraire qu'il n'y eut en 1821 aucune épidémie contagieuse ni fièvre jaune dans ce village, mais seulement des fièvres automnales, aggravées par les chaleurs et les intempéries de la saison, lesquelles ne se communiquèrent dans aucun cas d'individu à individu (1).

MM. les commissaires ajoutent, d'après un rapport officiel de l'Académie de médecine pratique séante à Barcelonne, que la fièvre jaune fut introduite à Méquinenza, le 28 août (2), par le nommé Mariano San-Juan, qui venait de Tortose; que cet homme, qui mourut le 30 du même mois, aurait contagié d'abord les personnes de sa famille, et que de celles-ci le mal passa au reste de la population. Mais suivant un relevé certifié des registres mortuaires de la paroisse, qui a été fourni par le curé à M. Chervin, les deux premiers décès qui suivirent celui de Mariano San-Juan, ne furent point ceux des personnes de sa famille; ceux-ci n'eurent même lieu que le 13 septembre, c'est-à-dire quatorze jours après la mort du premier malade; circonstances qui tendraient à infirmer le système de filiation qu'on a cherché à établir.

Un habitant de Mora, sur l'Èbre, arrive chez lui, venant de Tortose, où il avait soigné une femme atteinte de la fièvre jaune; il tombe malade lui-même et meurt, après avoir présenté les signes caractéristiques de cette maladie. Mais, aucune des différentes personnes qui donnèrent des soins à ce malade n'éprouva la moindre altération dans sa santé (3).

D'après un rapport de la junte de santé de Catalogne (4), la fièvre jaune ne se serait pas non plus propagée par contagion à Fraga,

(1) Document délivré à M. Chervin.

(2) *Hist. méd.*, p. 61.

(3) D'après un document délivré à M. Chervin par les autorités ecclésiastiques et civiles de cette commune.

(4) *Diario* de Barcelonne, du 3 octobre 1821.

comme l'affirment MM. les membres de la commission médicale (1). Il n'y eut dans cette ville qu'un seul individu atteint de cette fièvre, et il vint de Méquinenza.

Mahon.

MM. les membres de la commission regardent les cas de fièvre jaune qui eurent lieu au lazaret de Mahon (2), après l'arrivée des bâtimens venus de Barcelonne, comme une forte preuve du caractère contagieux de cette maladie; mais il résulterait des faits contenus dans un document certifié du docteur Guardia, qui était médecin de cet établissement en août 1824, qu'il existait en 1821 dans Cala-Teulera, nom du bras de mer qui servait de mouillage aux bâtimens regardés comme infectés, les causes locales les plus évidemment capables de produire la maladie, et que la fièvre jaune ne se montra point contagieuse dans le lazaret. Ce médecin rapporte, entre autres faits de non-contagion, qu'aucun des six infirmiers et des médecins de ce lazaret, et des deux hommes préposés aux enterremens, ne fut atteint de la maladie. Il ajoute qu'outre ces six infirmiers, l'aumônier, le gouverneur et le chapelain eurent tous les trois des infirmiers particuliers qui en furent aussi exempts.

Résumé.

Vous avez pu remarquer, messieurs, que, dans ses recherches sur la contagion de la fièvre jaune, M. Chervin a suivi en Espagne une marche différente de celle qu'il avait adoptée dans le Nouveau-Monde. Ici M. Chervin s'était adressé aux médecins en particulier; il avait réclamé de leur amour pour la science la manifestation franche de leur sentiment sur ce point de doctrine; il avait ensuite calculé le nombre respectif des suffrages, en opposant à ceux des quarante-huit contagionistes dont nous vous avons fait connaître les opinions, les quatre cent quatre-vingt-trois médecins qui se sont prononcés avec force pour le système contraire. Dans la Péninsule c'est tout autre chose; M. Chervin ne s'adresse aux médecins que d'une manière accidentelle et secondaire; il sait d'avance

(1) *Hist. méd.*, p. 62 et 73.

(2) *Id.*, p. 124 et 125.

que la majorité des opinions est favorable au système de la contagion. Alors il interroge les faits eux-mêmes. Ces faits sont patens, connus de tout le monde; ils remplissent les livres les plus répandus, les plus modernes, le plus en possession des suffrages de l'autorité et du public. Ce sont ces faits que M. Chervin doit examiner, et, pour les combattre dans ce qu'ils lui paraissent offrir de contraire à la vérité, il cherche partout des armes : il en demande aux magistrats, aux militaires, aux médecins, aux ecclésiastiques, aux gens de tout état et de toute profession, à tous ceux en un mot qu'il juge capables de lui fournir un renseignement utile; il parvient, par ses nombreuses investigations, à réunir deux cent vingt-huit documens d'un intérêt plus ou moins marqué; et, armé de toutes ces pièces, il descend, comme on l'a vu, dans la lice, et combat ses adversaires corps à corps. Obligés, à notre tour, de rendre compte des travaux de M. Chervin, doit-on s'étonner que nous ayons suivi une marche semblable à la sienne? C'était pour nous une nécessité, pénible sans doute, de mettre en lumière des faits opposés à d'autres faits publiés par des confrères que nous estimons, que nous chérissons, mais dont nous avons été obligés de reproduire les assertions en regard des documens qui les combattent, sous peine de nous rendre inintelligibles. Mais, en agissant de la sorte, nous n'avons prétendu rien décider d'une manière irrévocable, car nous n'avions pas qualité pour nous rendre juges en dernier ressort de ces importans débats. S'il convient à ceux sur qui porte l'attaque de se mettre en devoir d'en repousser la rudesse, quel que soit le résultat de la lutte qui s'engagera, nous applaudirons avec joie au triomphe de la vérité.

Mais, dès ce moment, nous devons applaudir, messieurs, au zèle infatigable de M. Chervin, à son opiniâtre persévérance, aux sacrifices de tout genre qu'il n'a cessé de faire depuis douze ans, dans l'unique intérêt de la science et de l'humanité. C'est par une semblable conduite qu'il a attaché honorablement son nom à l'une

des plus hautes questions de la médecine appliquée à la législation. Un juste tribut d'éloges est dû également aux médecins du Nouveau-Monde et de l'ancien, ainsi qu'aux hommes de toutes les classes de la société qui, en répondant avec bienveillance aux questions qui leur furent adressées par notre compatriote, et en lui fournissant généreusement tous les renseignemens dont ils pouvaient disposer, se sont associés par là à sa noble entreprise.

Conclusion.

Il ne nous reste plus, messieurs, qu'à exprimer notre opinion sur les conclusions à tirer de l'immensité des faits qui ont été mis sous nos yeux, et dont nous avons l'honneur de vous présenter un aperçu rapide. Ce but, pour être atteint, pourrait offrir quelques difficultés s'il était nécessaire de prononcer d'une manière absolue sur la question qui divise les médecins relativement à la contagion de la fièvre jaune; car nous serions alors dans la nécessité d'approfondir une foule de questions incidentes qui se sont présentées sur notre route, de vérifier toutes les assertions, de discuter tous les faits, non seulement ceux qui sont contenus dans les documens de M. Chervin, mais tous ceux qui, étant consignés dans les nombreux écrits publiés sur la fièvre jaune, font déjà partie du domaine de la science. Il faudrait appliquer à chacun de ces faits en particulier les règles d'une saine critique, les opposer les uns aux autres, dire ceux qui sont douteux, ceux qui ne peuvent être contestés, en déduire des conséquences plus ou moins vraisemblables ou rigoureuses, remonter aux sources des assertions les plus contradictoires, fixer le degré de confiance qui doit leur être accordée, et arriver, par un travail aussi difficile, aussi compliqué, à une conclusion générale. Telle n'est point, messieurs, la tâche que vous nous avez imposée : j'ajouterai même que cet immense travail serait insuffisant, et ne pourrait conduire à un résultat non contesté. Le temps seul décide ces questions d'une manière irrévocable, et par là même leur solution s'accélère chaque jour de tous les efforts qui mettent aux prises les opinions

opposées et ouvrent un vaste champ à la controverse. Bornons en ce moment notre tâche à ce qui nous est demandé par vous, messieurs, et par la lettre ministérielle à laquelle vous devez répondre.

On veut savoir ce qui est resté dans notre esprit de la lecture d'un si grand nombre de pièces authentiques dans leur forme, presque toutes dans le sens à la non-contagion. En répondant qu'il en est résulté pour nous une impression favorable à ce système, nous ne faisons qu'exprimer l'opinion unanime des membres de votre commission. Après avoir pris connaissance de tous les documens qui lui ont été soumis; après les avoir lus, analysés et discutés un à un, pièce à pièce, elle pense donc qu'ils méritent l'attention la plus sérieuse, et qu'ils peuvent influer puissamment sur la solution négative de la question de la contagion de la fièvre jaune, telle au moins que cette question a été entendue et discutée jusqu'à ce jour.

Baron DUBOIS, président; DOUBLE, HUSSON, LAUBERT, ORFILA,
RENAULDIN, THILLAYE, VAUQUELIN; COUTANCEAU, rapporteur.

opposés et ontrent un vaste champ à la controverse. Bornons en ce moment notre tâche à ce qui nous est demandé par vous, messieurs, et par la lettre ministérielle à laquelle vous devez répondre.

On veut savoir ce qui est resté dans notre esprit de la lecture d'un si grand nombre de pièces authentiques dans leur forme, presque toutes dans le sens à la non-contagion. En réfléchissant qu'il en est resté pour nous une impression favorable à ce système, nous ne faisons qu'exprimer l'opinion commune de tous les hommes qui ont été soumis, après les avoir lus, analysés et discutés un à un, pièce à pièce, elle pense donc qu'ils méritent l'attention la plus sérieuse, et qu'ils peuvent influer puissamment sur la solution négative de la question de la contagion de la fièvre jaune, telle au moins que cette question a été entendue et discutée jusqu'à ce jour.

Benoît, Thérèse, Valérie; Colas, rapporteur.
Benoît, Thérèse, Valérie; Colas, rapporteur.